

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 27 septembre 2018

Conseil d'Administration

Jeudi 27 Septembre 2018 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	PROCURATION
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	PROCURATION
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	PROCURATION
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	PROCURATION
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P

	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	MISERIAUX	Loïc	Etudiant	971	P
	AGAPE	Kézia	Etudiant	971	P
	TRESFIELD	Steeve	Etudiant	972	P
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	PROCURATION
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	P
	JAN	Pascal	Recteur	972	REMPLACÉ PAR MME M-J ROBERTIN-DESROC
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	FILLOD	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	P

	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	GARNIER	Gladys	DAJ	Administration Générale	A
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe Resp. PGAFP	DRH Administration Générale	P
	AUDEBERT	Christophe	DGSA	Administration Générale	A
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
	MERIL	Alex	Vice-président du Pôle Guadeloupe	971	P
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	P
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
	DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P
	CHOLET	Stéphane	VP étudiant Etablissement	Administration Générale	A

Conseil d'Administration

**27 septembre 2018 à 9h en
Guadeloupe**

Ordre du Jour

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du PV du CA du 28 06 2018 (vote)**
- 3. Affaires budgétaires et financières : (vote)**
 - a) B.R. 2
 - b) Primes de fin d'année
 - c) Bons cadeaux
 - d) Demande de l'E.S.P.E.
 - e) Protocole transactionnel UA/ Bull
- 4. Affaires ressources humaines : (vote)**
 - a) Validation des postes ouverts (article 46)
 - b) Gestion des supports de postes (transformation...)
 - c) RIFSEEP (rétroactivité)
- 5. Affaires institutionnelles : vote**
 - a) Bureau (composition)
 - b) D.S.I.N. (création)
- 6. Affaires scientifiques et pédagogiques : (vote)**

Cadrage stratégique relatif au financement de la recherche (dotation des laboratoires, appels à projets du BRS et budget de fonctionnement du BRS).
- 7. Questions diverses.**

1- PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour à toutes et à tous. Bonjour aux collègues de la Martinique que je n'ai pas encore eu l'occasion de saluer. Nous allons commencer ce conseil d'administration avec quelques petites difficultés. Vous avez vécu les événements d'hier, en début de soirée, avec le passage de la Martinique et de la Guadeloupe en vigilance rouge. Les deux Préfets ont fermé les établissements scolaires ainsi que les crèches. Nous avons donné l'ordre d'arrêter les enseignements en Martinique ce matin mais l'établissement reste ouvert. En Guadeloupe, il n'y a pas de souci particulier. Je pensais que nous aurions eu quelques soucis avec les étudiants en médecine pour les ruptures d'équité car les **interventions** ne sont pas fermées ici mais je me suis rapproché du Doyen et de la responsable administrative qui m'ont assuré qu'il n'y avait pas de souci, les cours n'étant pas en visio ce matin. Il n'y aura donc pas de rupture d'équité entre les deux pôles.

Ce conseil d'administration était prévu en présentiel mais nous avons craint que les avions ne puissent décoller ou repartir. Nous avons donc donné le choix aux collègues : ceux qui voulaient rester sur place l'ont fait et ceux qui étaient déjà en partance sont arrivés hier soir et ce matin. Je les reçois avec beaucoup de plaisir. Merci beaucoup pour ce début de conseil d'administration.

Avant de commencer véritablement les points à l'ordre du jour, je voudrais vous donner quelques informations relatives à un litige que nous avons avec une étudiante sur le pôle Guadeloupe afin que vous soyez informés. Vous l'entendrez à la radio et à la télévision. Il s'agit d'une étudiante qui aurait composé mais l'enseignant dit qu'elle était absente parce qu'elle n'a pas signé la feuille d'émargement. Il y avait 42 étudiants et 42 copies. Lorsque les copies ont été corrigées, cette copie a été retrouvée par l'étudiante sous la porte de la secrétaire. Elle a donc été remise par l'étudiante à la secrétaire, le hasard a fait qu'elle a trouvé sa copie.

Nous saluons l'arrivée de M. le Recteur. Je remercie Mme ROBERTIN-DESROC qui représente M. le Recteur de la Martinique. M. le Recteur, nous venons juste de commencer.

M. Mostafa FOURAR (*Recteur 971*) – Je suis désolé.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas de souci. Je sais que tout le monde est occupé surtout avec le problème de tempête, c'est le cas de la majorité du personnel. Je disais donc qu'il y avait ce litige avec une étudiante qui dit avoir composé alors que l'enseignant confirme que ce n'est pas son écriture qui se trouve sur la copie. C'est une affaire qui suivra son cours. Je reçois l'étudiante et sa mère demain matin. Cette étudiante est soutenue par un groupe de personnes extérieures à l'établissement, le groupe « Rebelle » qui est un groupe un peu difficile. Je ne dirai pas que ce sont des anarchistes mais c'est tout comme. C'est un groupe extérieur à l'établissement, qui n'a aucun lien avec celui-ci et qui n'a donc pas sa place ici. Si elle était soutenue par des étudiants, il aurait été normal que je m'entretienne avec eux, or ce n'est pas le cas. Je reçois donc l'étudiante et sa mère demain, peut-être son père mais c'est tout. Il faut que vous sachiez qu'il y a des risques si ce groupe « Rebelle » pénètre dans l'établissement. C'est juste une information que je souhaitais vous apporter.

Deuxième information concernant l'arrêté licence qui est sorti le 30 juillet. Chaque étudiant devra personnaliser son parcours, les 180 ECTS sont maintenus mais la durée peut varier entre deux et quatre ans. J'ai demandé à Mme COLLARD d'être là pour compléter, je lui donnerai la parole juste après mes propos liminaires. Elle en parlera avec plus de précision que moi, tout en sachant que le travail continue ou commence au niveau de la mise en place de cet arrêté licence.

La réforme santé est en cours. Vous savez que le Président veut absolument supprimer la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) à partir de 2020 ainsi que le numérus clausus. Nous étions à 130 étudiants en médecine en numérus clausus. Pour ceux qui ne connaissent pas l'historique de la faculté de médecine, je rappelle que nous avons ouvert la faculté de médecine au CHU de Point-à-Pitre avec une salle de 60 étudiants la première année et qu'il y avait 10 étudiants au numérus clausus. Nous sommes actuellement à 130. Les choses ont beaucoup évolué et évolueront encore, il y a toujours les trois départements à savoir la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Il y aura

forcément une régulation au niveau national mais le nombre d'étudiants sera fonction de notre capacité de formation mais aussi des besoins des territoires, avec une régulation au niveau central. La discussion a débuté le 24 c'est-à-dire hier, nous attendons encore plus d'informations. Il y aura aussi la réforme du second cycle des études médicales. Je profiterai du passage du Président pour tenter d'obtenir la brique centrale c'est-à-dire le deuxième cycle (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année). Nous nous sommes rendu compte que nous figurons parmi les territoires les plus démunis de France en termes de médecine mais aussi que ce sont les dernières années qui permettent aux étudiants de se stabiliser dans une région. C'est peut-être l'occasion de demander la filière complète à savoir les trois années intermédiaires. Je suis invité à déjeuner demain par le Président, je profiterai pour demander cette brique du milieu. Vous savez qu'il y aura également la réforme des études paramédicales, comme pour les études médicales. Il y aura beaucoup de lien entre les deux, c'est l'universitarisation de l'ensemble des études paramédicales. C'est aussi l'occasion pour nous de rapprocher les structures paramédicales de l'université. C'est déjà fait en Martinique avec le pôle de santé qui se construit à La Meynard. C'est une bonne chose car cela permettra de réunir les gens. Nous essaierons d'en faire autant en Guadeloupe pour permettre de mutualiser les moyens, le personnel mais aussi les enseignements pour éviter de faire de la redondance. Nous essaierons de faire tout cela à l'occasion de cette réforme santé qui s'offre à nous. Je pense que c'est un moment à saisir pour demander ce qui nous manque.

L'ECN (Examen Classant National) qui est l'équivalent de l'internat sera également supprimé en 2022. Cela signifie que la réforme commence maintenant et qu'elle se poursuivra sur quelques années. Il y a beaucoup à faire, pour cela un groupe de travail a été mis en place par la Conférence des Doyens de métropole. J'ai donc demandé au Doyen M. CESAIRE avec qui j'ai longuement discuté, de prendre ce projet à bras le corps et de me tenir informé de l'évolution, ceci pour éviter que plusieurs personnes y travaillent même si, bien évidemment, il y a une discussion entre nous. Suite à l'arrêté licence, il faudrait que nous puissions nous organiser car les étudiants ne rentreront plus en médecine en grand nombre après la terminale, comme ce fut le cas. Ce sera progressif, ils seront recrutés à partir des licences. Il nous faudra donc adapter nos licences pour permettre à ces étudiants de licence de pouvoir entrer en médecine, tout en sachant que le premier cycle sera commun à la médecine, la pharmacie, l'art dentaire et la maïeutique. Ensuite les étudiants pourront progressivement choisir leur formation : soit ils restent en médecine, soit ils s'orientent vers la maïeutique. Ce sont là des annonces du Président de la République ainsi que d'un Professeur chargé de coordonner la mise en place de la réforme santé. M. CESAIRE est donc responsable de mettre en place cette réforme santé au niveau de l'Université des Antilles.

Concernant Parcoursup, je donnerai la parole à M. GERARDIN qui nous en dira quelques mots. M. le Recteur pourra également intervenir s'il le souhaite. Auparavant, je demanderai à Mme COLLARD de bien vouloir nous donner quelques informations sur l'arrêté licence.

Mme Martine COLLARD – L'arrêté licence confirme ce qui a été avancé dans le cadre de Parcoursup, ce qui a déjà été mis en place cette année pour l'inscription des primo-entrants et des étudiants d'orientation. Le nouveau cadre de la licence introduit pas mal de nouveautés, il conserve aussi la notion de structuration, domaine, mention, parcours. La licence reste un diplôme qui sanctionne l'obtention de 180 ECTS qui peuvent être distribués en années, en semestres, selon le parcours personnalisé de l'étudiant. Il me semble que la nouveauté de la réforme c'est que chaque étudiant peut définir un parcours personnalisé qui sera officialisé dans le cadre d'un contrat pédagogique, même un étudiant qui ne sera pas particulièrement en parcours personnalisé et accompagnement. Tout étudiant devra signer un contrat pédagogique. Bien que ce ne soit pas vraiment dit officiellement, la mise en place de la réforme et la mise en œuvre de la loi se feront l'année prochaine en 2019-2020. Ponctuellement, nous commençons à mettre en place les parcours particuliers, la possibilité d'acquérir 180 ECTS en deux ou quatre ans, selon le choix des établissements et des étudiants. Il faut aussi insister sur les blocs de compétences : la licence permet d'acquérir des compétences et des connaissances et le texte insiste bien sur l'acquisition progressive des connaissances et encourage au contrôle continu. Les ECTS seront distribués selon l'étudiant ou selon les parcours spécifiques qui seront définis. Ils peuvent être distribués par semestre, pas nécessairement selon 32 ECTS par semestre. L'autre nouveauté c'est la compensation : chaque établissement peut définir la compensation qu'il souhaite entre UE, entre semestres, entre années ou pas.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous avons eu deux gros chantiers l'an dernier, l'offre de formation et Parcoursup. Cette année nous avons la réforme licence et la réforme santé, un gros chantier. Nous avons donc chaque année des chantiers importants, je demanderai encore du travail à tous les collègues. Merci beaucoup. M. GERARDIN peut-il nous donner quelques informations sur Parcoursup ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – La phase complémentaire de Parcoursup s’est achevée le 21 septembre. Aujourd’hui, il n’y a plus aucun étudiant en attente. Sur la répartition des effectifs, nous avons un peu plus de 400 étudiants qui sont en « oui si » sur le pôle Guadeloupe et une centaine sur le pôle Martinique. C’est normal puisque l’avantage d’une licence fait qu’on est tenu de faire un « oui si » en Guadeloupe comme en Martinique. Je n’ai plus les effectifs en tête, mais grosso modo on remarque sur Parcoursup qu’il y a environ une centaine d’étudiants inscrits en 1^{ère} année de licence qui ont accepté des propositions en licence sur Parcoursup par rapport à l’effectif de primo-entrants de 2017-2018 ; en Martinique c’est une petite centaine en moins. Voilà les données que j’ai. Nous avons une interrogation non seulement à la DOSIP mais aussi à l’administration centrale au sujet d’un gros écart constaté entre les enregistrements de Parcoursup et les enregistrements de nos inscrits sur APOGEE. Nous nous posons la question de savoir s’il y a encore des dossiers qui sont en cours de traitement ou pas. Nous avons également constaté que nous n’avons pas mis l’accent sur les étudiants qui étaient déjà en L1 pour la 1^{ère} année de Parcoursup. Nous nous sommes davantage occupés des bacheliers et nous avons eu un certain nombre d’étudiants de L1 qui cherchaient de la réorientation sans passer par Parcoursup, ce qui posait quelques soucis. Il n’y a pas lieu de leur faire un « oui si » particulier puisqu’ils sont soit en redoublement soit en réorientation. Nous avons aussi constaté qu’il y avait un certain nombre d’étudiants – M. LARROUY peut en parler – qui sont en double inscription en classes préparatoires aux grandes écoles et 1^{ère} année de licence puisque les conventions sont établis mais sur l’enregistrement APOGEE, ils n’ont pas fait leur inscription. Cela concerne beaucoup de lycéens. C’est vrai que nous nous éloignons de Parcoursup mais toujours est-il qu’il y a un écart entre l’inscription sur Parcoursup et les enregistrements sur APOGEE.

Par ailleurs, je pense qu’il y a un certain nombre d’étudiants qui ne sont pas passés par Parcoursup ni en phase principale, ni phase complémentaire. J’ai déjà réfléchi à la question. La limite des inscriptions étant fixée au 24 septembre, je pense qu’il y a eu lieu de réfléchir rapidement à une solution. C’est un peu compliqué puisque les enseignements ont démarré.

M. le Président Eustase JANKY – Très bien. Nous avons eu cette année 3234 étudiants inscrits sur Parcoursup, l’an dernier nous en avons 3034. Il y a donc eu 200 étudiants de plus cette année sur Parcoursup pour les primo entrants. M. le Recteur, voulez-vous apporter quelques informations ?

M. Mostafa FOURAR (Recteur 971) – Pas davantage que ce qui vient d’être rappelé. Simplement M. le Président, je souhaite vous remercier et à travers vous, remercier toute l’équipe qui a œuvré pour que Parcoursup se passe dans de bonnes conditions. Comme vous le savez, il y a eu quelques difficultés au niveau national, plus particulièrement dans la région parisienne. Là, la coopération entre tous les services de l’université, ceux du Rectorat mais aussi les chefs d’établissement, a permis de décanter le système très rapidement même si on peut toujours se poser la question sur le retard pour les affectations, mais c’était un choix délibéré donné aux élèves de pouvoir recadrer leurs choix. Je pense qu’il y aura peut-être une révision à ce sujet car le délai d’attente était très difficile pour certaines familles. L’autre point qui a été évoqué, c’est celui de l’anonymat, mais qui ne nous concerne pas vraiment. C’est vrai que dans certaines régions de France, il y a eu quelques soupçons sur une discrimination en fonction des origines géographiques des étudiants. Pour lever tout soupçon justement, il y aura peut-être une modification supplémentaire dans la procédure mais globalement je pense que nous allons tirer les enseignements nécessaires pour une amélioration locale mais pour une première, c’était plutôt bien fait. Merci beaucoup à M. GERARDIN et à toute l’équipe.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie M. le Recteur. Il est vrai que nos deux services ont bien fonctionné et contrairement à certaines universités de l’hexagone, nous n’avons pas eu énormément de problèmes.

M. Mostafa FOURAR (Recteur 971) – Je voudrais juste rajouter que par rapport à quelques élèves de bac pro qui avaient postulé pour faire des BTS et qui avaient été refusé, nous avons opté pour l’ouverture de classes passerelles. Ce sont ces classes qui permettent une meilleure préparation pour intégrer un BTS. Certes, c’est une année supplémentaire mais c’est toujours mieux que de partir dans la nature. Je ne souhaite pas que ce soit une solution de repli pour tous ceux qui seraient en difficulté mais au cas par cas, s’il y a des étudiants qui décrochent en première année dans les prochaines semaines, on peut les orienter vers la SAIO pour revoir éventuellement leur orientation. Je pense en particulier aux étudiants issus du bac professionnel. Il ne faut pas que ce soit systématique car il n’y aura pas beaucoup de places mais au cas par cas, pourquoi pas ?

M. le Président Eustase JANKY – Merci M. le Recteur. Mme DESROC, souhaitez-vous parler de la façon dont ça s'est passé en Martinique ? Votre ressenti sur Parcoursup Martinique.

Mme Marie-Jacqueline ROBERTIN-DESROC (*Rectorat 972*) – Ce que je puis dire c'est que la collaboration a été très bonne entre les services académiques et les services de l'université. S'agissant des problèmes, il reste quand même quelques élèves de bac pro qui à ce jour n'ont pas été orientés. Je pense que la problématique est la même en Guadeloupe. Suite à l'intervention de M. le Recteur, je me rapprocherai d'abord de lui puis du SAIO pour l'éventualité des classes passerelles. Si vous le souhaitez, je peux vous faire remonter les informations une fois que je les aurai. Voilà ce que je peux vous dire. L'organisation est quand même différente au niveau de la Martinique puisque Parcoursup est géré directement par le SAIO avec le concours de M. le Recteur. Je viens en marge, je ne suis pas au fait des dernières nouveautés mais de loin, je confirme ce que je viens de vous dire.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie Mme DESROC. Je vous remercie. Nous allons commencer véritablement le conseil. Y a-t-il des questions diverses ? Il y en a déjà deux en Guadeloupe.

M. Jimmy NAGAU (*MCF 971*) – J'ai une question diverse par rapport au fonctionnement du CRIG Guadeloupe actuellement (future DSIN) par rapport à sa mission de gestion de parc.

M. le Président Eustase JANKY – M. LARROUY.

M. James LARROUY (*Représentant des étudiants*) – Nous avons trois questions diverses.

M. le Président Eustase JANKY – Nous acceptons les trois questions pour les étudiants mais je demanderai aux autres membres du conseil d'éviter de dépasser deux questions diverses car nous avons beaucoup de choses à voir. De plus, avec la tempête, il y a des gens qui partiront plus tôt, il ne faudrait pas que nous passions trop de temps sur les questions diverses. Pour les étudiants, il n'y a pas de souci.

M. James LARROUY (*Représentant des étudiants*) – La première concerne un point sur les inscriptions, la manière dont cela s'est passé en Guadeloupe. La 2^{ème} question c'est une remarque sur le CROUS, plus précisément sur la tarification. La dernière question porte sur la semaine de révision.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Y a-t-il d'autres questions diverses ? La Martinique ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je voudrais tout d'abord savoir s'il est possible d'obtenir des explications sur le mode opératoire par rapport aux points à mettre à l'ordre du jour ou aux questions diverses. Depuis un an et demi que fonctionne ce CA dont je fais partie, pour ma part j'ai essayé de proposer des points à l'ordre du jour, quelles que soient les modalités de ces propositions, ces points ne sont jamais arrivés pour être présentés à l'ordre du jour. Mme la V/P Pôle a écrit cette fois-ci à l'ensemble des membres du conseil de pôle Martinique pour réunir à l'avance les points et pour pouvoir les envoyer de façon unifiée. Elle nous a assuré qu'elle a fait cet envoi, malheureusement aucun des points demandés par les collègues de Martinique, n'est inscrit à l'ordre du jour. On pourrait peut-être avoir l'impression que le nombre de questions diverses devient exponentiel, mais c'est parce que nous avons demandé des points à l'ordre du jour. Pouvez-vous nous expliquer ? Il m'a été dit que ce n'était pas envoyé suffisamment à l'avance ou ce n'était pas le bon canal, je veux bien. Seulement, il faut nous donner une méthodologie afin que nous soyons sûrs que les demandes faites par le pôle Martinique puissent remonter au CA de notre établissement. C'est une question.

Par ailleurs, pour ce qui est des points que j'avais demandé à mettre à l'ordre du jour, je vais les réitérer : je voulais savoir ce qu'il était de la présence de vigiles sur le pôle Martinique et donc des délégations de pouvoir d'ordre qui ont d'ailleurs été données le 11 septembre. Je voulais également savoir ce qu'il en était des remarques de l'IGAENR. C'est une question que j'avais déjà posée, vous nous aviez dit que vous veniez juste de recevoir les documents. J'aurais voulu avoir un compte-rendu du CNESER car je pense que c'est quelque chose de très important, qui touche directement notre établissement. Nous n'avons pas reçu de message de votre part, M. le Président. Je voulais donc savoir si nous pouvions avoir plus d'éléments lors de ce conseil d'administration. Sinon, j'avais deux questions diverses à savoir la date de la prochaine réunion des directeurs de composantes et celle du futur CAC. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres questions ? Je pense que c'est largement suffisant, il faut commencer le conseil.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2018

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – En Martinique, il n'y a personne pour nous donner la parole. Je ne sais pas comment nous procédons, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY, pourrais-tu présider la séance pour la Martinique ?

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Bien sûr, M. le Président. Mme le Doyen Cécile BERTIN demande la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai quelques remarques. La première concerne la page 10, lorsque je prends la parole il est indiqué que je retranscris les propos « du collègue », c'est « de la » collègue Mme AURELIA. A la page 31, on retrouve le mot « inaudible » à plusieurs reprises, je suis désolée, j'essaierai de parler plus près du micro.

- A ligne 4, de ma première intervention, il est indiqué « je la fais simplement parce que j'ai toujours... je pense que l'on peut mettre « été en désaccord » avec le fait que l'UNSA n'avait pas obtenu la licence de Sciences sociales, qui a été choisie par le Conseil de la Faculté.

- Ensuite, « il y avait eu beaucoup d'inscrits sur APB et avec le nouveau système Parcoursup... »

- Un peu plus loin, la partie inaudible serait « l'une des remarques qui avait été faite par le Ministère était que ça ne répondait pas à une demande qu'il n'y avait pas etc. » Je passe sur les détails, peut être sur le fait qu'il manque un point d'interrogation, mais ce n'est pas grave.

- Dans ma deuxième intervention de la page 31, il y a de nouveau un « *inaudible* » : cette licence avait été conçue ensemble et formait une seule licence de sciences sociales. Il me semble qu'il y a trois points de suspension à la fin et que je disais : « c'est dommage que cette proposition n'ait pas été défendue ».

- Dernière remarque, ma dernière prise de parole à la page 32, il y a de nouveau un « *inaudible* », je pense que je disais « c'est vraiment dommage car certains attendent depuis longtemps ».
Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres remarques sur ce procès-verbal ? En l'absence de remarques et de questions, nous allons passer au vote. En Martinique ?

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Pas de votre contre, pas d'abstention.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (1)

Qui vote contre ? (0)

Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention

M. le Président Eustase JANKY – Le deuxième point à l'ordre du jour porte sur les affaires budgétaires et financières. Je demanderai à M. SUBITS – Directeur des affaires financières – de prendre la parole.

3- AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

a) Le B.R.2

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Nous allons commencer par le BR2 pour lequel il n'y a que très peu de changement par rapport au BR1 du dernier CA. Le déficit budgétaire est le même que pour le BR1, à quelques euros près. Il y a trois changements :

- comme au BR, il y a le report des crédits de paiement de l'année dernière à hauteur de 1.6 M€ qui vient impacter négativement le déficit budgétaire,
- il y a 1.5 M€ de reversement de la CGSS ; plus précisément 1.9 M€ de reversement mais 1.5 M€ enregistrés au budget,
- 800 000 euros pour la CTM 2018 pour lesquels nous n'avons pas encore la convention. Nous ouvrons quand même au budget, en bloquant les crédits en attendant la convention puisqu'il n'y a pas de modification.

Je précise aussi que grâce au reversement de la CGSS, il n'y a pas de fongibilité pour ce BR, il n'y en aura pas du tout cette année donc pas de prélèvement sur fonds de roulement pour ce BR spécifiquement. On peut déjà voter le budget sauf s'il y a des questions mais les tableaux n'ont pas changé par rapport au BR 1, excepté les trois points que je viens de donner.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer au vote, s'il n'y a pas de questions.
M. HARAL.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Mme KIMBOO souhaite poser une question.

M. le Président Eustase JANKY – M. HARAL prend d'abord la parole puis je la donnerai à la Martinique.

M. Bruno HARAL (*BIATSS 971*) – Ma question concerne le reversement qu'a fait la CGSS à notre établissement. M. SUBITS a dit qu'il y a 1.5 M€ qui ont été mis au budget, cela signifie qu'il reste 400 000 euros. J'aimerais avoir des précisions sur le différentiel. Sur l'enveloppe de la masse salariale, ce reversement a été mis en fonctionnement ou en section d'investissement ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Pour répondre à votre 1^{ère} question, l'écart de 400 000 euros restera dans le fonds de roulement. Ce n'est pas parce que l'on nous donne 1.9 M€ qu'il faut obligatoirement les utiliser sur les trois prochains mois, sachant que les **EJ** se terminent en novembre, nous ne ferons pas exprès de tout dépenser juste parce que nous avons reçu une somme exceptionnelle. Ce petit écart est considéré comme des ressources propres, on peut donc le mettre en 10, en 20 ou en 30, via l'**UB 930**, mais ce n'est pas du reversement de masse salariale direct.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Mme KIMBOO souhaite poser une question.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je voulais savoir si c'était normal que nous n'ayons pas eu le tableau numéro 1 relatifs aux dates d'emploi.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Normalement, il figurait dans les tableaux envoyés par M. AUDEBERT mais...

M. le Président Eustase JANKY – Il y a des documents qui ont été envoyés ce matin. Nous avons prévu ce conseil en présentiel, tout avait été chargé dans les tablettes...

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Il figure bien dans les tablettes et dans les documents. En tout cas, c'est sûr qu'il est dans les tablettes ;

M. le Président Eustase JANKY – Quel est le tableau qui vous manque ?

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Les tableaux n°1 et n°8. Il me semble qu'ils ne figuraient pas dans le précédent envoi de M. AUDEBERT car je n'ai pas pu m'en imprégner.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Il n'est pas dans les envois de M. AUDEBERT.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – A titre informatif, il n'y a strictement aucun changement par rapport au tableau N°1 du précédent budget déjà voté. Ce tableau est déjà voté. Dans les faits, il est déjà voté.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Mme Cécile BERTIN souhaite prendre la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN vous avez la parole.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'aurai deux questions, pour être sûre d'avoir bien compris. Pour ce qui est des fonds de la CTM, comme vient de l'expliquer M. SUBITS, nous n'avons pas à nous inquiéter car ces fonds pourront être distribués grâce à ce BR2. Sinon, c'est une question que j'ai déjà posée et que je pose à nouveau. Par rapport à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et aux conventions, je ne vois pas apparaître la somme de 18 000 euros de la **DAF**. Excusez-moi mais c'est un vieux serpent de mer.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Sur le point CTM – cela a bien été précisé – les fonds pourront être utilisés sous réserve de la signature de la convention. Nous les mettons au budget pour éviter de bloquer le pôle Martinique car il n'y aura pas de BR d'ici la fin de l'année mais nous attendons quand même la convention signée pour pouvoir utiliser ces fonds. Pour la CTM, les fonds étaient tombés dans le fonds de roulement. Vous avez souhaité les récupérer en crédit 10, ce n'est pas possible sur un prélèvement sur fonds de roulement, ils sont pris en résumé sur les 1.9 M€ que nous recevons de la CGSS. C'est la raison pour laquelle ils apparaissent sur la ligne de l'administration générale et pas sur la ligne du RSA puisque ce ne sont pas *(inaudible) ???*

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie. C'était nos ressources propres mais il y a eu un cafouillage qui fait que c'est finalement aller ailleurs. Vous savez, les collègues qui ont monté ce projet sont vraiment en attente depuis longtemps.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – *(Début de phrase inaudible)* cette année.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – C'est ce qui compte, je vous remercie. Vous savez à peu près à quelle date ? La procédure est plus longue parce que ce n'est pas parti directement du BRI ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Non, ce sera la semaine prochaine.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – D'accord. Merci beaucoup.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je fais juste une remarque. M. SUBITS vient de dire qu'il n'y a pas de fongibilité mais cette fois, la somme qui revient de la CGSS est un mécanisme de fongibilité puisque c'est de la masse salariale qui est effacée et qu'elle est redistribuable sous différentes formes de crédits.

M. le Président Eustase JANKY – M. HARAL.

M. Bruno HARAL (*BIATSS 971*) – M. SUBITS n'a pas répondu à ma question, j'ai demandé où ont été affectés ces 1.4 M€. Je pense qu'il appartient au conseil d'administration de décider de l'orientation de ces sommes et d'avoir une

politique sachant qu'au niveau du **régime indemnitaire**, cela fait 8 ans que ce dossier est fait. C'est vrai que nous avons bien avancé ces dernières années. On s'étonne souvent des difficultés à la **prise en charge**. J'aimerais savoir quelle orientation a été réservée à cette somme ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Sur les 1.5 M€, vous avez 1.2 M€ en crédit 10 et 300 000 en crédit 20 pour répondre aux demandes de **fonctionnement** que l'on ne fait pas et que l'on paie avec le CT10. Pour information, vous parlez du régime indemnitaire or ce sont des ressources propres. Au mieux, on peut les transférer à l'**UB 930** qui sont la masse salariale, les ressources en tant que (*inaudible*) mais pas à l'**UB 925** qui est la masse salariale Etat avec laquelle on peut payer les régimes indemnitaires. Même si nous avons reçu 50 M€, nous ne pourrions pas pu les inclure dans la masse salariale, en tout cas pour les régimes indemnitaires.

M. le Président Eustase JANKY – Y a t-il des questions ou des remarques en Martinique ou en Guadeloupe? Nous allons passer au vote du BR2.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (1)

Qui vote contre ? (1)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Vote conforme en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Une abstention et un vote « contre » en Guadeloupe.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Puis-je le motiver M. le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Au motif que j'ai voté contre le budget initial, le BR 1 et le BR2, le tableau d'emploi n'ayant pas montré la répartition des emplois, ce qui ne respecte toujours pas la réglementation et la législation, je continue à voter « contre » pour rester cohérent.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN, pourriez-vous nous dire en deux mots la législation ?

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – La législation c'est la répartition entre les deux pôles des moyens alloués par l'Etat à l'Université, en tenant compte des effectifs des étudiants, des enseignements dispensés et de l'activité de chaque pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. M. SUBITS, vous continuez.

b) Primes de fin d'année

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Nous allons continuer avec les primes de fin d'année... enfin les **PIT** et le CIA. Nous allons commencer par les titulaires, pour lesquels il y a trois votes : un vote sur les plafonds, un vote sur les taux de répartition et un vote sur l'enveloppe globale attribuée pour ces primes de fin d'année. Je précise aussi qu'il y a eu une modification au CT d'hier, que ces plafonds sont votés pour un an et non trois ans, comme initialement prévu ; ceci afin de permettre des discussions sur les futurs plafonds. Je pense que l'on peut déjà faire voter les plafonds, sauf s'il y a des questions.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des questions sur les plafonds ? Le cas échéant, nous allons voter.

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – Ce n'est pas une question sur les plafonds mais sur la sémantique. Je pense qu'il faut faire attention. On parle de primes de fin d'année, vous parlez de CIA pour le personnel. C'est vrai que pour les contractuels qui ne sont pas en 2017, on ne peut pas parler de primes de fin d'année.

M. le Président Eustase JANKY – C'est exactement ce qui est écrit.

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – Dans l'ordre du jour c'est marqué « primes de fin d'année ». Je rappelle que le CIA peut être aussi versé en deux fois.

M. le Président Eustase JANKY – Pour ne pas dire (*inaudible*).

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – C'est la raison pour laquelle ne peut pas parler de primes de fin d'année.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – En complément de la remarque de mon collègue Bruno HARRAL, nous sommes tous les deux représentants du personnel BIATSS. A ce titre, nous notons non seulement une question de sémantique mais également le placement de ces questions de ressources humaines qui sont purement ressources humaines, dans un point financier. Nous nous interrogeons sur une dérive qui n'est pas sémantique, c'est une financiarisation du dialogue social, or de notre point de vue, le dialogue social ne se résume pas à cela.

Deuxièmement, sur les éléments sémantiques eux-mêmes – c'est un complément de ma première remarque – il y a des imprécisions sur la formulation (nous l'avons déjà fait remarquer en CT hier) sur la combinaison des critères qui doivent être pris en compte pour fixer les montants que ce soit de ces Compléments d'Indemnité Annuelle que ce soit de primes qui eux font l'objet d'une réglementation très précise. Les critères sont : la manière de servir de l'agent, sa contribution aux politiques de travail, sa capacité à travailler en équipe le cas échéant et non pas comme il est mentionné « seront attribués en fonction de son implication au travail, de sa productivité, de son sérieux, de ses missions etc. » Nous avons convenu en CT hier que le CA allait permettre de travailler ensemble et que nous affinerions les critères de la réglementation. Il n'appartient pas à une Direction des Affaires Financières – excusez-moi, chacun son métier – de formaliser des critères dans un document, même si la question de la finance est importante dans le dialogue social.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais répondre à M.GERARDIN avant de donner la parole. Effectivement, ce document aurait dû être voté pour trois ans, j'ai pris l'engagement de le faire voter pour un an compte tenu du délai dont nous disposons pour permettre au dialogue social de se tenir et en prenant en considération les différents critères que vous avez évoqués. Ce dialogue se poursuivra, il y a d'ailleurs des équipes de travail qui sont déjà en place, le travail continue pour éviter que nous ne soyons dans la même situation l'an prochain. J'ai bien compris que les critères que vous avez évoqués au sujet de la valorisation des agents ne sont pas ceux qui ont été retenus dans ce document. Là aussi, nous allons remanier ce document de façon à l'améliorer complètement d'ici l'année prochaine et à faire en sorte qu'il réponde aux demandes des syndicats.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme BERTIN demande la parole.

M. le Président Eustase JANKY – M. HARAL puis Mme BERTIN.

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – Je confirme ce que vient de dire mon collègue M. GERARDIN. Je pense qu'il faut effectivement revenir à un fonctionnement normal et que les ressources humaines puissent traiter tout ce qui relève du personnel. Il y a certes une part finance mais tout ce qui est prime du personnel doit être traité par le service du personnel. On constate une fois de plus qu'il y a une anomalie quand on regarde le document qui nous a été remis, pour le personnel contractuel par exemple on voit qu'il y a des groupes, or dans le RIFSEEP il n'y a pas de groupe pour les contractuels, quelque part cela pose problème. Je pense qu'il faut laisser la Direction des Ressources Humaines traiter les questions relatives aux primes etc.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle quand même que ce travail a été fait en lien avec les différents services. Ce n'est pas une personne enfermée dans un bureau qui a travaillé, il y a eu des échanges. Maintenant, le développement n'est pas parfait, raison pour laquelle j'ai dit que la discussion continue. Nous ne sommes pas encore

aux personnels contractuels, M. HARAL, nous y viendrons mais sachez que nous avons voulu que les gens reçoivent quelque chose. Ce n'est pas du CIA mais une prime, quelque chose pour récompenser le travail fourni. Nous allons arrêter après la dernière question posée par Mme BERTIN, nous n'allons pas passer la matinée sur un tableau.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'aurai une question et une remarque. Ma question est une question sémantique, excusez-moi. Qu'entend-on par administrateur ? Ensuite une remarque qui est que l'on ne voit pas apparaître dans le tableau si ces sommes sont à la baisse ou si elles vont en augmentant. J'ai déjà été amenée à le dire lors d'un conseil d'administration, vu les problèmes financiers de l'établissement, il me semble important de le savoir puisque nous ne pouvons pas augmenter sans cesse nos dépenses, même s'il est très important de récompenser les collègues. Je m'associe aux remarques faites précédemment quant aux critères qui ont prévalu pour ces choix.

M. le Président Eustase JANKY – M. SUBITS, vous répondez sur le grade. Nous avons déjà parlé des critères, nous n'y reviendrons pas.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Le grade administratif c'est un grade officiel connu. A mon avis, il n'y a pas d'explication à donner.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous prie de m'excuser. Si nous sommes en conseil d'administration c'est pour avoir des explications.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – C'est un grade de la fonction publique. Concernant les montants, ils peuvent être en baisse par rapport à l'année dernière pour une raison simple, c'est que l'année dernière il n'y avait pas de plafond. Nous avons fixé trois taux l'an dernier. Le montant de l'enveloppe sera saisi en hausse par rapport à l'année dernière, ce à titre uniquement et purement exceptionnel du fait de l'absence de fongibilité cette année – ce ne sera probablement pas le cas l'année prochaine – mais concernant les montants attribués, tout dépend des Doyens et RA de composantes qui attribueront à leurs personnels les taux de 40%, 70% et 100 %. Si dans votre composante, vous accordez 40 % à tout le monde, cela ne changera rien par rapport à l'année dernière. Il n'y aura ni plus ni moins en moyenne.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – En fait, ça a augmenté donc on va dépenser plus pour cet élément. Pour les critères, je ne faisais qu'accompagner les remarques de mes collègues, mais ma remarque précédente et personnelle était : « est-ce que ça augmente ou est-ce que ça diminue ? » En fait, la somme qui sera utilisée par notre établissement augmentera. Je trouve qu'il est important d'en discuter – je le répète – vu les conditions financières de notre établissement. Pour ma part, je ne sais pas à quoi correspond un administrateur. Je pensais que c'était M. le DGS, excusez-moi mais je vois apparaître ensuite le code DGS donc je ne sais pas à quoi cela correspond. Je vous demande de m'excuser, c'est pour cette raison que je pose des questions.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer...

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – M. le Président, excusez-moi de vous interrompre mais tout de même, je suis étonné de la réponse et du ton de la réponse de M. SUBITS. Les administrateurs ont le droit de poser des questions lorsqu'ils ne comprennent pas un document. La question de l'administrateur se pose, nous ne savons pas de qui il s'agit, nous ne vous demandons pas d'identifier nécessairement telle ou telle personne mais il s'agit d'identifier une fonction d'établissement. Mme BERTIN vient de faire remarquer que l'on aurait pu penser qu'il s'agissait du DGS mais le DGS figure déjà en sa qualité dans le document, donc à quoi correspond l'administrateur ? Nous ne sommes pas complètement idiots, M. SUBITS, nous savons que l'administrateur correspond à un grade de la fonction publique mais dans l'établissement, à quoi cela correspond-il ?

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE, pouvez-vous répondre à cette question ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH*) – En fait, l'établissement dispose d'un certain nombre de supports pour les personnels administratifs donc des postes de la filière ITRF, des postes de la filière AENS et deux

postes d'administrateurs qui sont des postes de catégorie A+ dans les personnels administratifs qui existent dans la fonction publique. J'espère que cela répond à votre question. Vous voulez savoir sur quelle fonction ils ont été...

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Tout à fait, merci.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH*) – Sur les deux postes, il y en a un qui est vacant et le deuxième qui est affecté sur le support de Directeur des Ressources Humaines. C'est le grade, l'agent est administrateur.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que l'on a répondu aux différentes questions, nous allons pouvoir passer au vote sur les plafonds.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – On vote sur les plafonds pour les titulaires.

M. le Président Eustase JANKY – Qui ne prend pas part au vote ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi, je suis désolée. Je ne comprends pas très bien. Je reviens sur la question des administrateurs. Je remercie beaucoup Mme LAPLAIGE ainsi que M. le Président de nous avoir donné cette information, mais vu que je vois une sorte de hiérarchisation dans les sommes qui sont attribuées, très naïvement je pensais que c'était le DGS qui était celui qui chapotait l'ensemble du service administratif qui pouvait être amené à avoir la prime la plus importante. J'ai bien entendu Mme LAPLAIGE dire qu'il s'agit d'un poste d'administration A+ mais pour ma part, dans la répartition des sommes – excusez-moi mon ignorance face à ce genre de question – il y a quelque chose que je ne comprends pas tout à fait.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH*) – Nous parlons du CIA (Complément Indemnitare) qui est proposé par le Ministère avec des textes. En fait chaque corps ou chaque poste a un montant maximum de régime indemnitaire, notamment de CIA. En effet, le corps des administrateurs a un régime indemnitaire supérieur au poste d'agent comptable ou au poste de DGS, ce qui explique le delta des chiffres.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Mme KIMBOO demande la parole, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO puis Mme PENCHARD. Je pense que nous arrêterons ensuite la discussion sur les plafonds car il y a des gens qui vont nous laisser. Nous risquons de finir le conseil avec deux personnes, ce n'est pas très intéressant.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je voulais juste comprendre pourquoi dans les sous-catégories, on parle d'une distinction qui est faite en fonction des corps et des fonctions. Qu'il y ait des sous-catégories établies pour tous les corps de fonctionnaires, je comprendrais mais là on a un mélange de corps et de fonctions. Je voudrais avoir un éclairage là-dessus, M. le Président.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – La différence c'est simplement pour les deux emplois fonctionnels : le DGS et l'agent comptable. Pour tout le reste, il n'y a aucune modification. Nous n'allons pas faire un tableau à part pour le DGS et l'agent comptable.

M. le Président Eustase JANKY – Mme PENCHARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Pour compléter ce débat – comme j'ai été Directrice des Ressources Humaines dans les responsabilités qui ont été les miennes – c'est vrai que cela peut paraître incohérent par rapport aux fonctions des uns et des autres mais il y a un grand principe dans la fonction publique, il y a une différence entre la fonction et le grade. Vous pouvez avoir une fonction et avoir un salaire (primes incluses) qui est inférieur à celui des agents que vous encadrez. J'ai été dans cette situation dans ma carrière, j'étais directrice et j'encadrais trois administrateurs, j'avais pourtant plus de responsabilités financières et autres. Effectivement, c'est très normé, c'est très cadré ; c'est peut-être incompréhensible mais c'est ainsi. Quand vous avez un corps, il y a des tranches dans lesquelles vous ne pouvez pas ne pas donner les primes qui correspondent. C'est un principe dans la fonction publique, il y a dissociation entre le grade et le corps. Pour occuper des fonctions de direction, vous n'êtes pas obligés

d'avoir un grade correspondant. Vous pouvez avoir un attaché qui encadre des administrateurs, ce n'est pas forcément un administrateur qui encadre un attaché.

M. le Président Eustase JANKY – M. DELACOURT.

M. Philippe DELACOURT (*Rectorat 971*) – Un petit mot pour éclairer la question qui est très pertinente. C'est vrai que l'on peut s'étonner que le DGS puisse toucher un CIA qui – rappelons-le – est une prime annuelle. J'ai bien entendu les inquiétudes sur le montant qui pouvait être à la hausse ou à la baisse, ce montant étant voté annuellement, il est assujéti à la soutenabilité de l'établissement. Au-delà de cela, par rapport à la question très pertinente qui est de se dire « tiens c'est étonnant que les fonctions d'administrateurs puissent être supérieures à celle du DGS », il faut savoir que les administrateurs ne sont pas qu'à l'université, ils sont dans d'autres établissements de la fonction publique. C'est la raison pour laquelle le régime indemnitaire est un régime d'Etat, ce plafond des 5500 euros irrigue donc l'ensemble de l'administration alors que celui de DGS est propre aux universités. Ce delta que vous avez soulevé et souligné avec juste raison, sa logique est là. C'est simplement que l'encadrement des régimes des CIA n'a rien à voir avec les régimes IFSE puisqu'avec le cumul des deux, même dans le cas d'un CIA inférieur on peut aboutir à une prime de l'ensemble sur l'année qui sera supérieure. Nous sommes bien sur la partie du complément indemnitaire dont c'est le simple plafond – M.SUBITS l'a peut-être rapidement évoqué – il y a différents taux. Par contre, vous avez raison pour le taux concernant l'administrateur, il relève vraiment du côté DRH. Nous ne sommes plus là sur le cadrage budgétaire d'une opération qui a trait à la gestion ressources humaines.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur le tableau des plafonds des titulaires.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (2)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Une abstention en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Une abstention en Guadeloupe et une personne qui ne prend pas part au vote. Nous allons passer au tableau suivant.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Ensuite, on vote sur les différents taux qui seront attribués aux personnels à savoir les taux de 0%, 40%, 70%, et 100 % de ces plafonds avec au maximum 40 % des agents de l'établissement pour le taux à 70 % et 40 % des agents pour le taux inférieur. S'il n'y a pas de questions, on peut voter.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des questions sur les taux ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (2)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Une abstention en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Une abstention en Guadeloupe. Il y a le troisième tableau, M. SUBITS.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Juste avant, il faut voter sur l'enveloppe globale de 600 000 euros qui inclut contractuels et titulaires, pour les primes et le CIA de fin d'année.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas des questions, nous allons passer au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (1)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Une abstention en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Une personne ne prend pas part au vote en Guadeloupe.

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Nous passons maintenant aux contractuels. Même si la réglementation est plus souple puisqu'il n'y a pas de plafond officiel pour les contractuels, nous avons quand même essayé de nous caler sur les titulaires pour que ce soit plus simple en termes de répartition au sein des composantes. Excepté les quatre plafonds que nous avons mis, nous gardons ces plafonds pour un an et les mêmes taux de distribution à savoir 0%, 40 %, 70 % et 100 % et une enveloppe globale de 600 000 euros. Il y a un vote pour les quatre plafonds et les taux que je viens d'évoquer mais ce sont les mêmes que pour les titulaires.

M. le Président Eustase JANKY – Y a t-il des questions ?

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme KIMBOO demande la parole, M. le Président.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Juste un éclairage, s'il vous plait. Concernant la catégorie A, par rapport au rapprochement des titulaires, quel corps ? Les IGR, les IGE ou les ASI ?

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – A1 ce sont les quatre premières sous-catégories et A2 ce sont les quatre suivantes.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autres questions, nous avançons.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (2)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Deux absentions en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Un qui ne prend pas part au vote en Guadeloupe. Nous passons au point suivant, toujours les affaires financières, M. SUBITS.

c) Bons cadeaux

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Ce sont les bons cadeaux pour cette année. Exactement comme l'année dernière pour les conditions de distribution, les enfants de moins de 13 ans et les personnels hors contrats de recherche et hors vacataires. La seule différence par rapport à l'année dernière, c'est une hausse du montant unitaire de ces bons cadeaux qui passe de 40 à 50 euros sous l'impulsion du Président. S'il n'y a pas de question particulière, on peut passer au vote.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme Cécile BERTIN demande la parole, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN, vous avez la parole.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je ferai la même remarque. Vu la situation financière de notre établissement, est-il bien raisonnable de tout ramener à la hausse ? Même si – je l'ai dit tout à l'heure, je le répète – les primes sont utiles pour les collègues. Le fait de donner des bons cadeaux aux personnels contribue à la cohésion sociale au sein de notre établissement mais notre établissement peut-il se permettre d'augmenter toutes ces dépenses ?

M. le Président Eustase JANKY – Nous pouvons ne pas donner de bons cadeaux, Mme Cécile BERTIN.
M. SUBITS.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Je précise que cela n'augmentera absolument pas par rapport à l'année dernière pour une raison très simple, c'est que nous avons un avoir de 11 000 euros chez CADHOC qui couvre l'augmentation de 10 euros au niveau unitaire. Pour acheter les bons cadeaux de cette année, nous ne dépenserons donc pas un euro de plus par rapport à ce que nous avons dépensé l'année dernière.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Nous ferons des économies, alors ?

M. le Président Eustase JANKY – J'ai pris bonne note cela veut dire que l'année prochaine, il n'est pas exclu que nous baissions le taux parce que nous n'aurons pas cette marge que nous avons cette année. De la même manière, il n'est pas exclu que nous baissions le CIA l'année prochaine, ce sera fonction des possibilités de l'établissement.
M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je peux vous dire qu'au CT, c'était une des motivations ou une des raisons de notre demande que soit ramené à un an et non pas sur trois ans. C'était une manière de pouvoir réajuster en fonction de la réalité et des moyens, mais aussi de pouvoir faire ce que nous n'avons pas pu faire jusqu'à présent c'est-à-dire travailler sur le CIA et le FSE qui doivent être traités en même temps. Ceci explique le vote positif à l'unanimité de tous les membres du CTIF suite à la réponse positive du président de **l'Université**.

M. le Président Eustase JANKY – Je me suis engagé sur la poursuite de la discussion avec les syndicats, je pense que ce sont des personnels qui travaillent, il suffit simplement de les motiver. Nous allons voter sur les bons cadeaux d'une valeur de 50 euros par personne.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Juste avant, M. le Président, je voudrais faire une observation personnelle pour vous dire que j'ai un regret dans cette affaire qui est le suivant : je connais les salaires versés au personnel de catégorie C dans cet établissement. Pour ce qui me concerne, j'aurais préféré que les enseignants-chercheurs ne perçoivent pas de bons cadeaux et que les sommes qui leur sont allouées à ce titre soient répercutées au personnel de catégorie C et de catégorie B. C'est ma position personnelle.

M. le Président Eustase JANKY – En ce qui me concerne, il n'y a pas de problèmes particuliers, la discussion continuera au niveau des groupes. Peut-être arriverons-nous à cette conclusion l'année prochaine. Pour l'instant, je ne peux pas présumer de ce qui se passera au niveau des travaux qui seront menés. Tous les apports sont intéressants mais seront-ils tous pris en considération ? Je ne sais pas. S'il n'y pas de questions sur les bons cadeaux, nous allons passer au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (1)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Une abstention en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Un qui ne prend pas part au vote en Guadeloupe.

M. SUBITS, vous continuez il y a un autre point.

d) Demande de l'E.S.P.E.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Il s'agit d'une demande de l'E.S.P.E. Martinique pour la remise d'un ouvrage à chaque membre du conseil d'administration de l'E.S.P.E qui arrive à la fin de leurs cinq années de mandature. M. Troadec souhaiterait donc offrir un livre à chacun des membres de ce conseil d'administration. Le montant unitaire de l'ouvrage est de 25,66 euros HT soit un montant total de 667,16 euros HT.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des questions ou des remarques ? S'il n'y a ni question, ni remarque, nous allons voter.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à l'unanimité

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Vote conforme en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe, pas de souci. Il reste le protocole transactionnel.

e) Protocole transactionnel UA/ Bull

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – C'est une régularisation pour l'achat d'un supercalculateur...

M. le Président Eustase JANKY – Un super ordinateur.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Ordinateur ou calculateur. L'achat a été fait pour permettre au laboratoire de fonctionner en début d'année, il n'y avait effectivement pas de marché pour ce type d'achat puisqu'une seule et unique société était détentrice du brevet permettant d'acheter ce matériel. Pour des questions de régulation administrative, il faut passer au vote du conseil d'administration sur un protocole d'accord transactionnel.

M. le Président Eustase JANKY – Mme PENCHARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Les questions de marchés publics sont toujours des sujets extrêmement sensibles. Je pense que dans le protocole, vous devriez viser ce texte car la société est en position de monopole et qu'il n'y a pas deux autres sociétés. Je pense que ce serait bien de faire référence à ce texte qui vous permet de passer ce protocole parce que c'est toujours sujet à interprétation. En tant qu'administrateur, je pense que c'est très important de le faire.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Je demande la parole, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – J'ai bien lu le protocole d'accord transactionnel qui est proposé au vote du conseil d'administration. Il y a un seul point qui me préoccupe, c'est le montant demandé et alloué à la société en question. Pourquoi ? Simplement parce que la notion d'accord transactionnel suppose de la part des parties, des abandons réciproques. Il faut que chacune des parties fassent des concessions. S'il n'y a pas de concession, il n'y a pas d'accord

transactionnel. Or, quand on regarde le document, la société en question réclamait la somme de 118 677,07 euros qui correspond exactement à la somme qui lui est apportée. Cela veut dire qu'en réalité, cette société se borne à dire qu'elle va **abandonner** des éventuels **intérêts** et elle obtient la totalité de la somme qu'elle réclame. En réalité, elle ne fait aucune concession. Dans ces conditions, sommes-nous véritablement en présence d'un accord transactionnel, quand il n'y a pas de concession réciproque ? Maintenant sur l'opportunité même de la signature du document, je suis prêt à voter parce qu'il vaut mieux tarir les contentieux surtout avec un plaignant de cette nature ; mais sur le plan strictement juridique, je suis préoccupé parce qu'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de concession réciproque.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur **MALHEY**.

M. Bruno MALHEY (DGS) – La remarque de M. VIRASSAMY est tout à fait justifiée. Il a bien rappelé un des fondements d'un protocole transactionnel. Nous avons transmis cet accord à la DRFIP pour supervision. Cette régularisation ne vise pas normalement à régulariser l'absence de marché, mais nous sommes dans un cas de figure un peu particulier parce qu'il y a eu des bons de commandes, que la prestation a été réalisée et que par conséquent il pourrait y avoir un contentieux, en cas de non-paiement du prestataire. Dans le cadre d'une transaction – vous avez tout à fait raison – il y a logiquement un abandon réciproque de leurs intérêts respectifs par les parties. C'est une autre circulaire, celle de décembre qui devra être prise en compte mais cela ne changera pas l'économie du dispositif. Votre remarque a tout son intérêt, le vote peut avoir lieu. Les administrateurs peuvent donner leur accord pour éteindre le contentieux dans les 15 jours puisque le contrôle de légalité s'exerce dans ce cadre, et la DRFIP nous fera part de ses remarques.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme KIMBOO demande la parole, M. le Président.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – N'existe-t-il pas une procédure de marché public qui peut être passée sans avoir à faire une procédure formalisée, en cas de spécificité technique avec un seul opérateur ?

M. le Président Eustase JANKY – Il existe bien, Mme KIMBOO. Là, nous avons quand même un souci particulier car nous avons dit « protocole transactionnel », or ce protocole ne correspond pas véritablement à un accord transactionnel dans la mesure où il n'y a pas eu d'échanges entre les deux partenaires. . Peut-on passer au contrôle de la légalité ? C'est une question que je pose

Mme Noëlle FILLOD (Agent comptable) – J'ai envoyé le document à la DRFIP hier. Nous avons déjà eu des échanges, ils nous feront très rapidement des remarques, ce qui n'empêche pas le vote. Si vous voulez procéder au vote, cela souligne le caractère exécutoire dans le cadre du contrôle de légalité.

M. le Président Eustase JANKY – On peut voter sous réserve d'un avis favorable du contrôle de légalité. Etes-vous d'accord pour voter sur ce document, sous réserve d'un avis favorable du contrôle de légalité ? **Mme FILLOD**.

Mme Noëlle FILLOD (Agent comptable) – C'est le vote que vous faites maintenant qui sera soumis au contrôle de légalité.

M. le Président Eustase JANKY – Non, le document.

Mme Noëlle FILLOD (Agent comptable) – Il faut qu'il soit approuvé par le conseil d'administration, c'est ce que l'on fait en ce moment ?

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – Je pense que l'on pourrait voter le document en disant que la délibération sera exécutoire après avis favorable du contrôle de légalité. C'est-à-dire que l'on envoie préalablement ce protocole au contrôle de légalité et on attend le retour. Dès que le contrôle de légalité aura émis un avis favorable, le Président l'exécute. On peut tout à fait procéder ainsi comme pour toutes les délibérations. Je vous le dis parce qu'en tant que maire, j'ai été confrontée à une difficulté de ce type, j'ai pris cette disposition et cela m'a bien aidé pour des questions de recours, d'un tiers et beaucoup de choses.

M. le Président Eustase JANKY – Tout le monde est d'accord, nous pouvons voter ? Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons mettre ce document au vote sous réserve d'un avis favorable du contrôle de légalité, en sachant que le document est déjà parti au contrôle.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (6)

Qui vote contre ? (1)

Adopté à la majorité

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Trois abstentions en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Trois abstentions en Guadeloupe et un vote contre.
M. SUBITS, il reste un dernier point.

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – C'était le dernier.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons aux Ressources Humaines. Le premier point concerne la validation des postes ouverts au titre de l'article 46-3, dans la publicité du support au PR 416.
Mme LAPLAIGE, pourriez-vous intervenir ?

4- AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

a) Validation des postes ouverts (article 46)

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH) – Dans le cadre de la campagne d'ouverture des postes au titre de l'article 46, les deux composantes concernées à savoir SJE et FDE ont été sollicitées pour nous faire part de leur souhait d'ouverture de postes au titre de l'article 46-3 qui permet notamment de recruter un MCF ayant une ancienneté de 10 ans de service, sans avoir besoin de qualification du CNU. Seule la composante FDE a émis le souhait d'une ouverture de poste, c'est un poste susceptible d'être vacant dans la mesure où il y a encore un enseignant sur ce support et que ce dernier a demandé une mutation pour la rentrée 2019.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y avait qu'une seule demande qui émane du pôle Martinique. Nous avons le poste support qui est susceptible d'être vacant... à partir de l'année prochaine, Mme LAPLAIGE ? Nous allons voter sur ce...

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je demande la parole, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – M. le Président, il faut que les administrateurs soient informés de l'économie de ces propositions. Il se trouve que l'année dernière, le concours d'agrégation en Histoire du droit s'est déroulé, sauf que le Ministère a mis quatre poste au concours, alors qu'en réalité il ne disposait que de trois postes. Il s'est retourné vers les universités en leur demandant quelles étaient leurs disponibilités et si elles accepteraient de l'aider à trouver un poste afin qu'il y ait véritablement quatre postes mis au concours et quatre lauréats. Notre établissement a accepté de jouer le jeu, nous avons un poste de Professeur de droit public que nous avons accepté de donner au Ministère afin qu'il le mette au concours d'agrégation de l'Histoire du droit. Au final, quatre collègues ont été reçus au concours et l'un deux a précisément été affecté à la Martinique. Le Ministère nous avait promis de tenir compte de notre disponibilité en nous disant que l'année prochaine – c'est-à-dire dans quelques mois – il accepterait de mettre au concours le poste qui nous serait restitué, de telle manière que nous ayons la possibilité d'avoir une publication à la (inaudible). Je précise que c'est extrêmement important parce que les postes à la (inaudible) font l'objet d'un contingentement. Autrement dit, lorsque des universités demandent des mises de poste à (inaudible), elles n'obtiennent pas nécessairement. Il peut se

passer trois ans, 4 ans, 5 ans avant que l'université n'obtienne satisfaction. Le Ministère s'est engagé l'année dernière à mettre en publication un poste à (*inaudible*) pour nous remercier, c'est l'exécution des accords que nous avons passés qui est demandé. Je crois qu'il ne faudrait pas laisser passer une telle chance parce qu'elle ne se représentera pas de sitôt.

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Y a-t-il d'autres questions, des remarques ? S'il n'y a ni question ni remarque, nous allons voter sur la publicité des postes PR 416.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (1)

Adopté à la majorité

M. le Président Eustase JANKY – Un vote « contre » en Guadeloupe.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Vote conforme en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN voudrait prendre la parole pour se justifier.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Pour être très précis, six membres du CT ont donné un avis favorable hier sur cette question, deux ont donné un avis négatif et j'en faisais partie parce qu'en dépit de l'explication de M. le Professeur VIRASSAMY, je considère que nous ne sommes pas dans l'application de la répartition des moyens que j'ai rappelée précédemment.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie. Nous passons au point suivant : « gestion des supports de postes. » Il s'agit de demander au Ministère la possibilité d'utiliser les listes complémentaires pour mettre sur les postes vacants. Mme LAPLAIGE.

b) Gestion des supports de postes (transformation...)

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH) – En effet, tous les établissements disposent d'un délai pour faire remonter auprès du Ministère, leurs demandes d'utilisation des listes complémentaires sur les concours. Nous avons quatre concours pour lesquels des postes ont été libérés entre le début du concours et la fin du concours suite à des départs en retraite, des demandes de mutation etc. et qui permettraient de pouvoir positionner des candidats contractuels ou titulaires qui ont réussi au concours sur des supports. Nous présentons donc cette demande aux membres du conseil d'administration afin de pouvoir solliciter l'autorisation du Ministère, sachant que ce sont des autorisations qui sont contingentées, nous ne sommes pas sûrs d'obtenir autant d'autorisations que nous avons demandées.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut savoir que c'est la première fois que nous faisons cette demande et qu'elle n'est pas sûre d'aboutir. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH) – De mémoire, nous avons fait cette demande il y a quatre ans. Depuis, nous n'avons pas fait de demande d'utilisation de listes complémentaires. Nous ne sommes pas sûrs d'avoir l'autorisation pour les quatre, nous ne sommes même pas sûrs d'en avoir une seule, dans la mesure où c'est national et que cela dépend des demandes qui seront faites au niveau national.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – En Martinique, Mme KIMBOO souhaite prendre la parole. Je souhaiterais ensuite faire une observation, Mme BERTIN également.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO, M. VIRASSAMY, Mme BERTIN.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je trouve l'initiative très pertinente pour nos collègues qui sont sur listes complémentaires. J'ai une question concernant les applications sur les supports de poste des composantes. Quelles sont les composantes qui ont été associées à cette procédure ainsi que le pôle ? Merci de la réponse.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH) – Pour l'utilisation des supports vacants, certaines composantes se sont manifestées sur le désir de pourvoir les postes vacants avec les listes complémentaires. C'est M. MOLINIE qui a fait l'intermédiaire avec ces composantes. Concernant certains supports utilisés qui sont vacants, le but c'est de pouvoir faire également un jeu de chaises musicales. Dès lors que ce sont des lauréats qui sont déjà titulaires, ils vont libérer le support sur lequel ils sont, lesquels seront remis aux composantes de manière à ce qu'elles puissent décider si elles souhaitent les ouvrir au titre du concours ou de la mobilité interne.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je voudrais faire une observation, étant précisé que je la ferai avec prudence. Prudence parce que j'approuve totalement l'opération qui est faite et qui consiste à donner leur chance aux collègues qui ont fait l'effort de présenter un concours et qui ont été reçus. Trouver des postes pour les installer me paraît procéder d'une bonne (*inaudible*) donc j'approuve mais en même temps, j'aimerais émettre un regret. Le regret c'est que les composantes concernées n'ont pas toujours été associées à l'opération pour ce qui concerne les postes dont il est question. J'en vois deux qui viennent de la Faculté de droit et d'économie à laquelle j'appartiens et compte tenu du départ à la retraite de l'un des personnels, nous avons précisément la perspective d'assurer la promotion de l'un des personnels du secrétariat qui connaissait parfaitement les procédures, il s'agit du service des examens qui est tout de même assez spécifique. Ce personnel connaissait parfaitement toute la procédure en cette matière et nous avons l'espoir de lui proposer une promotion dans les mois à venir. Il est évident que dès lors que ce poste nous est retiré pour l'affectation d'un autre collègue – tant mieux pour ce collègue – c'est la promotion du collègue qui ne pourra s'effectuer dans les jours qui viennent. Voilà mon regret même si j'approuve l'opération dans son esprit.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – J'aurai deux questions. Je poserai la même question. Est-ce que l'on s'est rapproché des composantes pour faire cette proposition ? Je suis tout à fait d'accord, je trouve tout à fait normal d'essayer de trouver les solutions les plus idoines pour permettre le meilleur fonctionnement de notre établissement. Toutefois, je ne sais pas si j'ai un problème de lecture mais lorsque je regarde la première proposition dans l'ordre qui nous est proposé sur ce document et que je regarde la dernière, je vois « utilisation de la SC n°3 suite à désistement » et sur la dernière je vois « utilisation de la SC n° 1. » Y a-t-il un lien ? S'agit-il d'une personne qui aurait désisté pour le document qui est marqué en première ligne et qui finalement trouverait un poste ailleurs, sur ce qui est présenté en dernière ligne ? Je pose cette question parce qu'il a été extrêmement désagréable pour une rentrée aussi compliquée que celle-ci avec notre nouvelle offre de formation, de nous retrouver sans personne à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, alors que quelqu'un avait passé le concours, avait réussi et que nous l'attendions. Nous avons été prévenus au dernier moment que cette personne ne viendrait pas, c'est-à-dire à la rentrée au moment où il était trop tard. La même chose s'est passée pour une deuxième personne. Je voudrais donc savoir si quelqu'un qui ne se présente pas pour le poste pour lequel il a candidaté, peut ensuite candidater une nouvelle fois pour autre chose, sur un autre poste alors que cette personne a refusé le poste pour lequel elle avait candidaté ? C'est la raison pour laquelle je demande s'il y a un lien entre le premier concours qui est ici dans les propositions et le dernier ? J'ai l'impression – je me trompe peut-être – qu'il y a une corrélation et je voudrais vraiment comprendre comment on peut refuser un poste et pouvoir être replacé ensuite sur autre chose après avoir refusé un poste. Lorsqu'on passe un concours, on sait exactement si le poste se situe en Martinique ou en Guadeloupe. Si on le refuse, est-ce qu'on est reclassé ailleurs ? Est-ce que le bénéfice du concours est valable sur deux postes ? Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien et j'aimerais que l'on puisse m'éclairer.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH*) – Mme BERTIN, la première et la dernière ligne ne concernent pas les mêmes postes. Vous remarquerez que le numéro du concours est différent. En l'occurrence pour la situation du LSH, c'est la règle du concours qui s'est appliquée à savoir que dès lors que le premier candidat se désiste, on appelle le deuxième candidat. Dès lors que celui-ci se désiste, on appelle le troisième et ainsi de suite. Cela met donc un peu de temps avant que le nouveau candidat ne prenne ses fonctions. Il n'est pas possible de le faire avant le premier jour de prise de fonction du premier candidat, vu que celui-ci avait émis un avis favorable lors de sa notification. Désolée pour le désagrément mais nous avons respecté la procédure du Ministère, notamment sur les affectations. Pour ce qui est des lauréats de concours, dès lors qu'un candidat se désiste, il perd le bénéfice de son concours. Il n'y a pas de proposition de reclassement ou de récupération des candidats qui se désisteraient à un concours. S'ils veulent repasser un concours, libre à eux, mais dès lors qu'ils se sont désistés, ils perdent le bénéfice du concours.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie. Je voulais juste poser la question parce qu'il y a juste une lettre de différence, si je ne m'abuse. Je me demandais si c'était une coquille parce que un « i » à la place du « e ». C'est pour cela que je demandais s'il y avait un lien de corrélation mais vous venez de me dire qu'il n'y avait aucun lien de corrélation donc ça ne peut pas être la personne qui a désisté sur ce concours qui a pu passer sur l'autre. C'est bien ce que vous venez de me dire ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH*) – Je vous le confirme.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Comme l'exige la réglementation, ce point a été passé en CT hier avant le CA. L'avis unanime de l'ensemble du Conseil Technique a été favorable pour les raisons que vous avez évoquées, M. VIRASSAMY.

M. le Président Eustase JANKY – En sachant que les composantes ne tardent, Mme LAPLAIGE l'a bien souligné, il s'agit du jeu de chaises musicales. Quand un agent libère un poste, le support peut aller sur d'autres composantes. Cela ne pose pas de problème particulier. Pour répondre à la question du Professeur VIRASSAMY, je comprends qu'il veuille favoriser l'un de ses agents, mais il y a aussi le fonctionnement de l'université et il y a des règles à respecter. Pour récompenser un agent, il faudrait que nous le sachions également au niveau de l'université, cela ne se passe seulement au niveau de la composante. Nous allons passer au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (1)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à l'unanimité moins une abstention

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Une abstention en Martinique, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe, à l'unanimité.

a) RIFSEEP (rétroactivité)

M. le Président Eustase JANKY – La question suivante c'est la rétroactivité des primes. L'IFSE a été votée en janvier de cette année 2018 et nous n'avons pas pris en compte la rétroactivité parce que les arrêtés précédaient le vote que nous avons émis en janvier. Nous procédons maintenant à la rétroactivité en tenant en compte les différents arrêtés. Mme LAPLAIGE, pouvez-vous reprendre la parole sur cette question ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH*) – En effet, pour l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) qui concerne les personnels ITRF et aujourd'hui l'ensemble des personnels administratifs, un nouveau régime indemnitaire a été mis en place depuis un certain temps. Le CA de janvier 2018 avait décidé d'octroyer cette indemnité à compter du 1^{er} janvier 2018, cependant la rétroactivité de cette indemnité doit se faire à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté d'adhésion pour chacun des emplois ou des corps, il y a donc une rétroactivité à opérer pour un certain nombre d'agents sachant que pour la filière bibliothèque, nous sommes en train de travailler avec les organisations syndicales sur leur régime indemnitaire. Une fois que ce dernier sera voté en CT et en CA, il y aura une rétroactivité qui sera opérée compte tenu de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté d'adhésion. Nous vous avons stipulé les dates de rétroactivité qui seront opérés pour chacun des corps et types d'emploi de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – M. ALICE.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – M. le Président, je suis toujours très réticent quand on me parle de rétroactivité. C'est une règle dérogatoire au droit commun et là je me pose un certain nombre de questions. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai au moment du vote.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Je demande la parole ? M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – J'aurais été bien plus à l'aise pour voter favorablement cette demande si une lecture nous avait été faite du texte prévoyant la rétroactivité. Je suis d'autant plus prudent qu'il nous est demandé de voter une rétroactivité qui remonte quasiment à 24 mois dans la plupart des cas, sans nous préciser quelle somme cela représente pour l'établissement. C'est ça la question essentielle. Vous me direz que si cette rétroactivité est obligatoire, peu importe le montant, nous sommes tenus de nous y conformer. Mais tout de même, je me sentirais plus rasséréiné si j'avais connaissance du montant, de l'évaluation de la somme que l'établissement sera exposé à payer. C'est d'autant plus important que nous votons des bons cadeaux, des choses de ce genre qui ne sont pas forcément obligatoires alors que là, il y aurait peut-être des sommes importantes à laisser. Le fait de connaître ce montant nous permettrait de prévoir et d'être moins généreux dans certains cas. J'ai donc deux demandes : d'une part connaître le montant total des sommes, au moins une évaluation ; d'autre part si lecture pouvait nous être donnée du texte en question, cela me conviendrait parfaitement.

M. le Président Eustase JANKY – C'est une question récurrente, M. Alice, récurrente de la part des personnels. Dès le début de ma mandature, la question est arrivée à l'ordre du jour alors que nous n'avions même pas encore fait le RIFSEEP. Nous l'avons fait, nous l'avons amélioré et par la même occasion, après que le vote ait 2T2 validé, le personnel a demandé la rétroactivité du RIFSEEP parce qu'il y a des arrêtés qui fixent le début. Malheureusement, nous n'avons pu voter qu'en janvier. Cette demande a été faite et le Directeur des Affaires Financières a évalué le coût de cette rétroactivité entre 300 000 et 400 000 euros. Aujourd'hui, l'établissement peut supporter ces 300 ou 400 000 euros. Nous ne pourrions peut-être pas le faire l'an prochain, nous avons donc décidé d'épurer tout ce qui restait de manière à fonctionner de façon différente l'an prochain.
M.SUBITS, avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Je confirme effectivement les montants que vous avez donnés, M. le Président. Je rajouterai une petite précision, c'est que dans les comptes nous avons une provision à hauteur de 600 000 euros spécifiquement pour la rétroactivité du RIFSEEP. Nous avons une marge de sécurité, si je puis dire.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Mme BERTIN demande la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN après M. le DGS en Guadeloupe.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie. Je dois dire que j'abonde tout à fait dans le sens des remarques qui ont été faites par M. ALICE et M. le Professeur VIRASSAMY. Pour ma part, je souhaiterais réellement que nous puissions avoir à l'avenir les sommes engagées, quand on nous soumet

des documents en vote. Je sais que je suis revenu plusieurs fois dans d'autres conseils sur nos difficultés financières mais je pense qu'il est vraiment important de le faire pour nous aider à prendre des décisions mesurées.

M. le Président Eustase JANKY – M. le DGS.

M. Bruno MALHEY (*DGS Administration Générale*) – Juste pour apporter une précision qui répond aux interrogations de M. ALICE et de M. VIRASSAMY. Effectivement en droit français, la rétroactivité est une procédure exceptionnelle et tout à fait dérogatoire du droit commun. Ici, il n'y a pas véritablement de texte qui précise que l'application du RIFSEEP est rétroactive mais nous avons interrogé notre Ministère de tutelle, il y a une forte injonction qui nous est faite de régulariser par rapport aux contentieux que l'on voit naître dans d'autres établissements au sujet de la justification de cette rétroactivité à compter de la date d'application des arrêtés pris pour chaque corps, pour chaque grade.

M. le Président Eustase JANKY – Mme PENCHARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je voudrais confirmer. C'est toute la difficulté des collectivités, c'est vrai que la règle de la rétroactivité n'existe pas en droit, mais c'est l'ambiguïté du texte qui dit « à compter de temps, le régime indemnitaire doit s'appliquer. » C'est très clair, on peut aller à un bras de fer difficile avec les représentants syndicaux. Je ne suis pas sûre que dans un conflit comme celui-là, l'établissement soit gagnant. Je le dis parce que je suis dans une collectivité, je suis confrontée à l'application du RIFSEEP qui concerne l'ensemble. En revanche, est-ce que cette rétroactivité correspond à la loi parce que je vois une différence ? Il y a un endroit où c'est 28 mois et d'autres... est-ce que c'est le texte qui le précise ou cela a-t-il fait l'objet d'une discussion ?

M. Bruno MALHEY (*DGS Administration Générale*) – Si vous regardez, les dates de prise des arrêtés en question ne sont pas les mêmes selon les grades. A compter du 1^{er} septembre 2015, cela fait 28 mois...

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – C'est le texte qui prévoit, d'accord, je n'ai rien à ajouter.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des demandes de parole en Martinique ?

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Pas pour l'instant, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Pour aller dans le sens de ce qu'a évoqué M. le DGS, il n'y a pas d'application rétroactive, il y a une application immédiate des textes. Il y a simplement un retard dans l'application. Il faut bien évoquer les choses. Il n'y a pas d'application rétroactive d'un texte où on reprendrait des situations antérieures. Les situations sont nées à un moment T, en fonction des grades et des dates d'applications. C'est simplement le fait que l'établissement sera dans la même situation en termes d'application de négociation etc. avec les corps. Il y a une application qui a été différée, on reprend donc la situation à partir du moment où les droits sont connus.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Sauf qu'à un moment donné, pour les collectivités, le régime indemnitaire n'est pas obligatoire mais il y a la jurisprudence. Je pense que nous allons plus vers des difficultés qu'autre chose donc si l'université a les moyens, s'il y a de la disponibilité, je pense qu'il vaut mieux régler cela plutôt que de se retrouver à être en conflit, ce serait au détriment des étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Comme l'a indiqué Mme la Ministre PENCHARD, ce sont des choses qui sont très compliquées et même s'il n'y a pas de rétroactivité à compenser, il n'en demeure pas moins qu'il y a une hiérarchie des normes et qu'il y a un décret qui dit « à compter de ». Ensuite, il y a un texte de (*inaudible*) supérieur par rapport à un arrêté qui dit « à compter de » et qui est l'arrêté de l'adhésion. Donc, plus on peut résorber les éventuels contentieux, plus ils sont faciles à régler quand l'arrêté de la décision n'est pas trop lointain ou quand il est très lointain. Pour mémoire, le contentieux est parti des inspecteurs du travail sur la question de la rétroactivité.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Je pense qu'il n'y a plus de questions. Je voudrais quand même dire que nous sommes dans un conseil d'administration. Quand j'ai fait ma campagne présidentielle, j'avais promis des choses, notamment de régler ces situations et de faire des efforts en direction du personnel. Je l'ai fait pour le CIA, je le fais aussi pour la rétroactivité. Je pense que c'est important parce que si nous attendons l'année prochaine, ce ne sera peut-être pas possible, nous n'aurons peut-être pas la même manne financière. C'est important que nous puissions le faire cette année pour finir avec ce retard que nous avons accumulé depuis au moins 28 mois. Ce retard n'est pas de mon fait parce que dès mon arrivée, nous avons quand même pris en main ce RIFSEEP et les primes des agents qui étaient une question récurrente depuis la campagne. Nous avons travaillé sur ces primes, nous avons mis en place le RIFSEEP qui n'existait pas auparavant et nous sommes à l'écoute de ce RIFSEEP et sur la rétroactivité de cette IFSE. C'est vrai que cela peut poser quelques soucis de rétroactivité mais cela dépend de la manière dont on interprète les arrêtés et la loi. Cependant je pense d'une part que c'est bien que nous puissions arriver à un consensus et que le travail soit fait. D'autre part, nous avons quand même des arrêtés concernant la rétroactivité qui nous disent qu'à partir d'un moment déterminé il faut mettre en place ce RIFSEEP. C'est vrai que l'on peut avoir des différences dans l'interprétation des textes mais aujourd'hui nous sommes devant quelque chose que nous avons réalisé. Je pense que certains seront très heureux de savoir que l'établissement a fait des efforts.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Juste une précision. Compte tenu des interventions des uns et des autres, je ne crois plus qu'il s'agit de rétroactivité. L'un des administrateurs a résumé la situation en parlant de retard d'application, il s'agit donc de régulariser une situation dans laquelle nous étions. Il n'y a pas réellement rétroactivité, à tel point que je n'émet aucune réserve pour voter favorablement.

M. le Président Eustase JANKY – C'est une régularisation d'une situation.

Mme – Oui, puisque le texte prévoit une date.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur la régularisation de l'IFSE. Vous êtes d'accord, Mme LAPLAIGE ?

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (1)

Adopté à la majorité

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN a voté contre et je sais qu'il va se justifier. Allez-y M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Dans le droit fil du discours de Mme la Ministre PENCHARD, le décret pour les ITRF dit « à compter du 1^{er} janvier 2017 » et l'arrêté dont fait état le Ministère, c'est à compter de la date du 1^{er} septembre 2017 qui est la date de l'arrêté de la décision du Ministre. Pour moi, un décret a une valeur supérieure à un arrêté, fût-il signé par un ministre.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN si vous aviez posé la question avant que l'on ait voté, j'aurais pu reprendre la discussion. J'ai demandé si nous voulions vraiment mettre en place cette régularisation.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – M. le Président, je complète ma formule en disant qu'en CT, j'ai demandé à M. le président de la **CTCS** que les personnels qui ont fait un recours puissent avoir une réponse individuelle pour que *(fin de phrase inaudible)*.

M. le Président Eustase JANKY – Nous positons.

M. Jean ALICE (Personnalité extérieure) – Excusez-moi, M. le Président, je dois m'en aller car j'ai des contraintes personnelles. J'ai déjà donné pouvoir.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons deux collègues qui nous laissent mais ils nous avaient prévenus. Il s'agit de Mme PENCHARD et de M. ALICE.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – En Martinique, M. le Président, vote conforme. Mme Cécile BERTIN voudrait préciser un point qui la préoccupe.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je tiens à préciser que j'avais une procuration. Lorsque j'ai voté, ce n'était pas pour une voix mais pour deux. Il a été dit une voix à chaque fois, quand j'ai émis des oppositions notamment des abstentions dans certains votes, donc ce n'était pas un mais deux.

M. le Président Eustase JANKY – Nous ne sommes pas en Martinique, il fallait nous le préciser.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut préciser parce que nous ne savons pas. Quand M. VIRASSAMY dit « un vote pour ou une abstention », nous ne savons pas qui vote contre. Il faut nous dire que vous avez une procuration et que vous votez « contre » ou que vous votez « pour », il faut que nous sachions car nous ne pourrions pas compter la voix à posteriori.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai précisé que j'avais une procuration, je pense que si je dissociais les votes, j'allais le préciser. J'ai toujours vu procéder ainsi, je suis désolée. C'est juste pour dire qu'il faudra revoir la comptabilité des votes, merci.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord, avec des risques d'erreur.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Si M. le DGS veut se rapprocher de moi, je peux lui dire exactement où j'ai voté. Il n'y a pas de difficulté.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous passons au point suivant. Je crois que M. le Recteur nous laisse également ? Merci beaucoup de votre présence. Je sais qu'il y a quelques soucis avec la tempête, il y a du travail au niveau des rectorats. Merci de votre présence, merci d'avoir fait l'effort. Je laisse partir les collègues.

M. – M. le Président, excusez-moi, je vous interpelle juste pour une question diverse. Il y a le sujet qu'a évoqué tout à l'heure M. GERARDIN au sujet des étudiants qui ne pouvaient pas accéder à l'université pour leur inscription car le site ne fonctionnait pas jusqu'au 30 septembre et la fin des inscriptions était le 21 septembre.

M. – Je découvre en direct ce problème. Je ne sais pas si vous étiez au courant, M. DELACOURT.

M. – Non mais (*fin de phrase inaudible*).

M. – De Parcoursup alors ? Je ne sais pas quelle adresse, peu importe. Je demanderai à M. DELACOURT de se rapprocher du SAIO pour essayer de voir quelles sont les solutions à apporter. De toute façon, je pense que c'est un droit, s'il y a un retard, nous allons régulariser.

M. – Je vous remercie beaucoup.

M. – La formation n'a pas encore démarré ?

(Discussions simultanées)

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – M. le Président, Mme DESROC demande la parole en Martinique sur ce point.

M. le Président Eustase JANKY – Mme DESROC.

Mme Marie-Jacqueline ROBERTIN-DESROC (*Rectorat 972*) – Simplement pour dire que je me rapprocherai également de l'académie de Martinique pour faire le point sur la problématique des inscriptions des **CPGE**.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous allons certainement en parler en questions diverses mais la réponse est déjà donnée.

5- AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

a) Bureau (composition)

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant sur les affaires institutionnelles, c'est le vote sur le Bureau du Président de l'Université. Je rappelle qu'un Bureau avait été mis en place et qu'il n'a malheureusement jamais fonctionné. Un des membres du Bureau a démissionné tout de suite, nous avons eu beaucoup d'urgences, nous n'avons pas pu travailler pour faire fonctionner le Bureau. Maintenant que les choses se sont un peu calmées, nous avons retrouvé un mode de fonctionnement à peu près normal, je voudrais remettre en place le Bureau. Nous allons en profiter pour l'élargir tout en respectant les clauses, c'est-à-dire la parité au niveau du Bureau.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – M. le Président, étant concerné je vous prie de noter que je quitte la salle.

M. le Président Eustase JANKY – Merci M. VIRASSAMY. J'allais le dire également à Mme CASSIN, tout en sachant que Mme CASSIN faisait partie du premier bureau.

Mme – Elle n'est pas concernée. Il n'y a pas de vote la concernant.

M. le Président Eustase JANKY – Elle n'est pas concernée. Il n'y a que M. VIRASSAMY qui soit concerné par le vote. Les trois premières personnes qui figurent sur le document faisaient déjà partie de l'ancien Bureau, il y a trois autres personnes qui arrivent : Mme le Professeur Jeannie Hélène PELAGE qui est Professeur de médecine générale sur le pôle Guadeloupe, M. Georges VIRASSAMY qui est Professeur de Droit en Martinique et le Professeur Georges CHALI Professeur de lettres en Martinique. Nous avons la parité, trois femmes et trois hommes, trois pour le pôle Martinique et trois pour le pôle Guadeloupe. Nous avons respecté strictement ce qui est prévu dans les statuts. Y a t-il des questions ? Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Pouvez-vous nous rappeler le périmètre de la fonction de ce Bureau et nous redire à quelle date nous avons voté pour la première partie du Bureau.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne me souviens pas de la date, Mme BERTIN. En fait nous avons l'obligation de mettre en place ce Bureau et le Président définit le périmètre qu'il donne à ce Bureau. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote pour le complément du Bureau, sur les trois personnes qui figurent sur le document.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (4)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à la majorité

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Quatre abstentions en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Pas de vote « contre » en Martinique mais quatre abstentions, un qui ne prend pas part au vote en Guadeloupe. Merci beaucoup. Vous pouvez faire entrer M. VIRASSAMY qui n'a pas participé au vote dans la mesure où il faisait partie des trois candidats. Il est le seul présent aujourd'hui. Je me permets de le féliciter pour son élection au Bureau du Président. Félicitations au Professeur VIRASSAMY et bienvenue au Bureau du Président de

l'université des Antilles. Je souhaite que nous puissions travailler dans de bonnes conditions pour pouvoir faire avancer notre université.

b) D.S.I.N. (création)

M. le Président Eustase JANKY – Le point suivant porte sur la création de la DSIN. Nous avons longuement discuté de la création de la DSIN hier. Cette DSIN était déjà créée mais le cadre juridique n'était pas conçu. Nous avons dit la dernière fois que nous continuions à travailler sur le cadre juridique. Il est maintenant mis en place, après en avoir pris lecture je vous demanderai s'il y a des questions, après quoi nous pourrions voter sur la mise en place de la DSIN. Avez-vous des questions ?

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme KIMBOO demande la parole, M. le Président.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je vois dans l'organigramme qui est proposé dans ce nouveau format de la DSIN, que le directeur et le directeur-adjoint sont placés conjointement sous la direction de M. le DGS et du Cabinet. Est-il réglementaire qu'un service administratif puisse être sous l'autorité d'un service... j'ai envie de dire politique ? C'est ma première question. Ma deuxième question porte sur le point n°4 relatif au directeur de la DSIN. Je pense qu'il y a une incohérence par rapport à l'organigramme car il est indiqué que le directeur de la DSIN est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et non pas également sous l'autorité du cabinet.

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas compris la dernière question. Pouvez-vous reprendre le point n°4 ?

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Dans le point n°4 à la page 4/5, il est indiqué « sous l'autorité du Directeur Général des Services, le directeur est responsable etc. » alors que dans l'organigramme, on a une double hiérarchie à savoir le Cabinet et le DGS.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas de difficulté particulière, nous avons le Président, le DGS, la DSIN. Vous avez le Cabinet à côté, c'est en lien avec le Cabinet mais pas sous l'autorité du Cabinet.
M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Je voudrais tout de même préciser que le Cabinet est placé sous l'autorité du Président, il peut donc relayer les consignes du Président aux différents membres de l'administration lorsque le Président n'est pas disponible. C'est un relais.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Si vous me permettez d'intervenir, il y a quand même un point qui est fondamental et qui veut que s'il y a un DGS, celui-ci chapote tous les services et les organes politiques qui peuvent exister n'ont pas d'ordre à donner aux membres de l'administration. C'est une règle fondamentale et c'est précisément quand on perd de vue cette règle que l'on trouve ce type de difficultés dans les collectivités. Les collectivités ont un DGS et un Cabinet du Maire ou du Président, il arrive que le Cabinet s'immisce dans la gestion administrative. Or, le Cabinet a une fonction politique d'animation mais il n'a pas autorité sur le personnel de la Collectivité ou de l'établissement. Je crois que l'article 4 est parfaitement rédigé lorsqu'il est dit que le Directeur des Services a la gestion et l'autorité du DGS. Cet article, tel qu'il est présenté, est parfaitement rédigé. L'organigramme est plus problématique dès lors qu'il s'agirait – le Vice-président vient de le confirmer – de relayer des ordres du Président données en réalité par des membres du Cabinet, là il y a une petite inquiétude.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Comme vous pouvez constater, je précise que sur l'organigramme le Cabinet n'est pas placé au-dessus, il est placé à côté. Pour ne pas alourdir le schéma, il n'y a effectivement pas d'éléments pour ne pas le surcharger mais on voit bien qu'il est placé sur les côtés. Cela signifie bien qu'il s'agit, sous les ordres du Président, de relayer un certain nombre d'informations. Je précise également – comme l'a dit le Professeur VIRASSAMY – que les articles sont rédigés de façon très claire. On peut s'y référer sans problème. Voilà le cadre juridique de la DSIN. Il me semble que c'est ce qui est écrit qui fait foi et ce qui est écrit est sans appel.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme BERTIN souhaite intervenir, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. LARROUY d'abord, puis Mme BERTIN.

M. James LARROUY (*Représentant des étudiants*) – Merci beaucoup M. le Président. Je salue déjà le fait qu'il y ait un représentant des étudiants au conseil. Ensuite, j'espère vivement que l'unité TICE – ceux sont dans la cellule pédagogique – mettra des annales ou des sujets d'examens en ligne pour les étudiants de l'université.

M. le Président Eustase JANKY – M. LARROUY, c'est une très bonne question. Comme vous êtes représentés au niveau du conseil DSIN. Je ne sais quel étudiant en fera partie mais il faudrait relayer votre demande auprès de la DSIN, via cet étudiant. Madame Bertin.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je tiens simplement à dire que Madame la V/P Pôle est arrivée, donc si je vote maintenant ce n'est plus que pour une personne. Par ailleurs, je rejoins mes collègues, je voudrais savoir si c'est juste un problème sur un schéma qui a mal été formulé. Comme le soulevait M. le Professeur VIRASSAMY, le texte dit les choses beaucoup plus clairement, n'empêche qu'avec un schéma comme celui-là, si c'est ce qui est dit de façon... en double, il faudrait que l'on comprenne puisqu'à priori s'il y a un DG adjoint – je le découvre là – il faudrait qu'ils dépendent des mêmes personnes. Pourquoi serait-ce le Cabinet qui aurait pouvoir sur cette instance alors qu'il semblerait que cela revienne directement à M. le DGS ? J'ai aussi une autre interrogation. Il me semble que nous avons déjà voté sur cette structure de la DSIN et qu'il n'y avait pas de DSIN adjoint. Pour ma part, je l'ai déjà dit – c'est quelque chose qui avait déjà été remonté de la part du pôle Martinique, en tout cas de collègues du pôle Martinique – c'était qu'il y avait une demande de rééquilibrage qui avait été faite au niveau des directions. Cela aurait été sans doute plus dans le sens de nos statuts et des désirs d'équilibre entre les différents pôles, que toutes les nouvelles directions aillent plutôt vers la Martinique, puisqu'à l'heure actuelle la plupart des directions sont en Guadeloupe. Je ne préjuge pas de qui sera le DSI adjoint et quelle sera sa localisation, cela ne change pas pour moi le fait qu'à priori la direction de la DSIN était – vous me le confirmerez – plutôt prévue en Guadeloupe. Si c'était le cas, cela me générerait par rapport aux demandes qui avaient été faites au niveau du pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN, la DSIN est un service central. Il y aura un directeur en central, il lui appartiendra de s'organiser avec son directeur-adjoint pour être présent sur les deux pôles en fonction des besoins mais c'est un service central.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Il sera placé en Martinique ?

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas dit qu'il sera placé en Martinique. Il y a un directeur et un directeur adjoint qui s'organiseront entre eux. Il faut uniquement retenir qu'il s'agit d'un service central donc le rééquilibrage pour un service central, je ne sais pas comment équilibrer un service central. On nous a toujours reproché notre fonctionnement en deux services de CRI avec un manque de cohérence entre les deux services. Nous rencontrons depuis très longtemps des problèmes, nous sommes montrés du doigt tout simplement parce qu'il n'y a pas d'harmonisation au niveau des CRI. Nous avons maintenant la chance et la possibilité de mettre en place une structure en central pour harmoniser les deux pôles et faire en sorte que nous ayons toutes les réponses aux questions que nous posons. Aujourd'hui, je ne commencerai pas par parler de rééquilibrage alors que nous mettons ce service en place. Une fois que le directeur sera recruté, il devra travailler pour mettre en place cette DSIN pour mieux informer.

Concernant l'autre question que vous avez posée. Je reprends ce qu'a dit Monsieur Geoffroy, le Cabinet n'est pas au-dessus de la DSIN mais je peux être absent et vouloir faire passer un message. Le DGS peut également être absent et vouloir faire passer un message à distance, c'est bien le Cabinet qui est le porte-parole au niveau de l'université. Il appartient donc au Cabinet de transférer ce que lui dit le président même si celui-ci est à distance. On sait qu'il arrive que nous soyons en dehors de l'université en même temps, il faut malgré tout que l'université continue à fonctionner. Ce sont les réponses que je peux apporter aux différentes questions posées, tout en sachant que l'on tient compte des parties correctement rédigées.

Mme CASSIN.

Mme Laura-Line CASSIN (*Directrice de Cabinet*) – Je voudrais quand même préciser pour les différentes interrogations qui peuvent demeurer, que l'ensemble du Cabinet travaille d'une manière parfaitement maîtrisée avec le DGS et que

nous n'empiétons pas sur les prérogatives des uns et des autres. Je pense que le DGS peut le confirmer, il a sa place, il fait ce qui concerne l'administration. Il nous en rend compte quand il estime nécessaire de le faire. Nous échangeons et il n'y a ni séparation, ni assujettissement de l'un à l'autre.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – C'est précisément cela le problème c'est qu'il devrait y avoir séparation. Le Cabinet est une instance politique et l'administration a son rôle avec le DGS. Ce sont les décisions prises par le DGS et l'administration qui engagent l'établissement. Il y a une responsabilité administrative, c'est dommage que ce ne soit pas compris.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY, j'apporterai une précision. Je pense que chacun a son rôle mais nous ne sommes pas isolés, nous devons travailler ensemble. Nous ne pourrions pas le faire si on découvre des choses en conseil, et ni le DGS, ni moi, ne pourront apporter de réponse si chacun fonctionne de son côté de façon séparée. Ce n'est pas l'unité, cela veut dire qu'il y a d'un côté l'administration et de l'autre la gouvernance. Nous ferons des unités tout à fait séparées, très étanches et sans lien entre les unités. S'il n'y a pas de discussion entre les différentes unités, on découvrira et ce sera très grave pour notre université. Nous n'avancerons pas. Si nous n'avancions pas avec l'administration et si elle n'avance pas avec nous, nous n'y arriverons pas. Tout ce qui a été fait à ce jour, s'est fait grâce à la parfaite cohérence dans le fonctionnement de l'université, entre la gouvernance et l'administration. Quand le DGS est arrivé, il n'y avait personne pour l'accueillir. Qui l'a accueilli ? Il fallait bien que la gouvernance l'accueille pour lui montrer en quelque sorte son travail car il n'y avait personne pour l'aider. Quand on arrive, on peut avoir la formation mais comme on change de lieu, on change d'entreprise, il faut quelqu'un pour vous accueillir. La gouvernance était là pour accueillir Monsieur le DGS et jusqu'à ce jour nous travaillons... je ne dirai pas tout à fait ensemble puisque chacun fait son travail mais nous avons des liens, nous avons des discussions sans cesse au niveau de l'université. C'est bien pour cela que nous arrivons à avancer et que nous sommes arrivés au stade où nous sommes aujourd'hui. Nous sommes sur le point de récupérer tout le retard que nous avons au niveau de l'université parce qu'il y a de la discussion dans cette université. Voilà c'est ce que je souhaitais apporter comme réponse.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Mme la Vice-présidente du pôle Martinique est arrivée et souhaite prendre la parole.

M. le Président Eustase JANKY – M. le DGS l'avait demandée avant, je la lui laisse puis ce sera au tour de Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Tout a été dit, M. le Président. Il y a une répartition des rôles à trouver entre l'administration et le politique – c'est classique, je l'ai également connue dans mes fonctions précédentes – avec évidemment une porosité à certains moments, il n'y a pas de fonctions complètement séparées, cela n'existe pas. Il y a une co-construction qui se fait sur les politiques publiques que j'ai toujours connues mais avec une répartition qui se fait en fonction des thèmes et des événements.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pôle Martinique) – Je vous prie d'excuser mon retard, je prends donc le conseil en cours. Je rebondis sur le point qui est traité concernant la DSIN. J'ai entendu les propos tenus par Madame BERTIN-ÉLISABETH et je voudrais dire très clairement que depuis la première réunion du dialogue que nous avons eue avec l'autre Vice-président de pôle de l'époque – puisqu'il y a eu des changements entretemps – je vous avais soumis une proposition qui nous tenait vraiment à cœur au niveau de notre pôle, à savoir qu'il y ait une répartition des directions de l'université des Antilles qui est une université bipolaire, avec un pôle sur la Guadeloupe et un pôle sur la Martinique. Nous souhaitons qu'il y ait vraiment un rééquilibrage du positionnement des directions dans la mesure où à ce jour, il n'y en a aucune sur le pôle Martinique. Nous savons bien, Monsieur le Président, que vous êtes aussi bien le Président du pôle Guadeloupe que du pôle Martinique. Vous avez votre bureau et votre secrétariat en Martinique aussi bien qu'en Guadeloupe et il nous paraît important... en tant que Vice-présidente, il me paraît fondamental et il est apparu fondamental également aux administrateurs du pôle Martinique qui se sont d'ailleurs positionnés en conseil de pôle, qu'il y ait des directions qui soient placées en Martinique notamment parmi toutes les nouvelles directions qui sont

mises en place. Je tenais à vous le répéter et à vous dire notre préoccupation sur le pôle Martinique sur le fait qu'il n'y ait aucune direction qui soit positionnée sur le pôle Martinique ce qui, à notre sens, pose un problème d'équité entre les pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, le Vice-président de pôle va parler avant que je ne prenne la parole.

M. Alex MERIL (*Vice-président pôle 971*) – Je commencerai par dire que je suis Vice-président depuis une année et que je regarde un peu la situation dans laquelle nous sommes. Je trouve que nous sommes une institution absolument compétente et que nous avons de grands projets. Je me suis absenté pour discuter avec Madame PENCHARD et Mme GATIBELZA, nous avons énormément de projets mais pour les réaliser, nous avons besoin d'un certain nombre de personnes et d'un certain nombre de choses. Je commencerai par dire – j'en ai déjà parlé – qu'il ne faudrait pas qu'il y ait une iniquité. Je rejoins Monsieur GERARDIN qui le dit à tout moment, il faudrait que les répartitions se fassent de manière juste, à la fois au niveau budgétaire et au niveau de la répartition des personnes. Je ne chercherai pas à savoir qui dirige quoi, ce n'est pas ce qui m'intéresse. Ce qui m'importe c'est d'avoir les personnes capables de faire des choses parce que nous avons des projets assez importants, mais si nous n'avons pas les petites mains pour mener à bien ces projets, pour faire ces enseignements, nous allons à l'échec.

Autre chose que je tenais à dire au sujet de la DSIN, concernant le fonctionnement du service informatique, c'est que j'ai déjà eu à me plaindre énormément. Je peux donner un exemple. J'ai pris soin de commander une imprimante, il a fallu environ six à sept mois pour que la commande soit faite, une fois qu'elle a été livrée il a fallu trois semaines pour qu'elle soit installée. Je pensais le faire moi-même, en tant que mathématicien je peux l'installer. Je pense qu'il serait peut-être temps de ne pas se battre pour savoir qui commande mais plutôt qui travaille. Je serais plutôt dans cette logique. Mettons-nous au travail, faisons avancer notre université. Je ne suis pas du tout dans une logique de combat avec qui que ce soit, je suis là pour faire avancer mon université, c'est ça mon objectif.

M. le Président Eustase JANKY – Je voudrais juste dire que nous faisons tout simplement un constat – cela a été dit à plusieurs reprises – les CRI tels qu'ils existent actuellement ne fonctionnent pas ; ni en termes de résultats, ni en termes de réactivité des personnels des CRI. En termes de réactivité – le professeur MERIL vient de le dire – il n'y a pas de réactivité, ni même de qualité de travail. C'est la troisième fois que l'on me commande une trousse pour mon ordinateur et ce n'est pas celle que j'ai demandée. En termes de qualité de service rendu, il y a un gros problème. Les CRI ne fonctionnent pas que ce soit en réactivité, en qualité de travail ou en présence au travail. Quand on essaie de joindre quelqu'un du service informatique, ils ne sont jamais à leur poste et on me dit systématiquement qu'ils sont en déplacement dans d'autres services. Quand on appelle les autres services, ils ne sont pas informés de la présence de leurs collègues. Il y a donc un gros travail à faire, je pense que la personne qui sera recrutée en tant que directeur de ce service aura beaucoup, beaucoup de travail.

Nous sommes là maintenant pour des résultats. Je reviens sur ce que disait M. MERIL, ce sont les résultats qui nous intéressent maintenant. Quel que soit l'endroit où se situera le directeur, quel que soit la manière dont il organisera son service, il faut des résultats. Nous n'avons plus à nous poser les questions que nous nous posons aujourd'hui. Je rappelle à Madame FRANÇOIS-HAUGRIN que la DSIN est centrale mais nous ne sommes pas là pour rapatrier les personnes qui sont en Martinique. Il y a aussi des services qui sont en Martinique sur les deux pôles. Nous n'allons pas rapatrier les gens mais nous n'allons pas pour autant créer les mêmes choses qui n'ont pas fonctionné à ce jour. On nous a donné l'occasion de le faire, un audit a été réalisé et il a fait des recommandations sur lesquelles nous travaillons actuellement. Beaucoup parmi vous qui étiez au conseil d'administration ont salué les résultats de cet audit. Puisqu'il a été fait, prenons-le en considération et mettons-le en place. L'occasion nous est donnée de créer cette DSIN, nous le faisons en tenant compte de ce qui a été prévu par l'audit. Ce n'est pas la peine de diligenter un audit et de ne jamais en tenir compte. Nous sommes face à un service qui ne fonctionne pas. Aujourd'hui nous en sommes au point de faire des calculs chacun à notre niveau, nous faisons des calculs au niveau des composantes, au niveau des pôles, le DGS passe de service en service pour avoir des éléments et il ne les a pas ou il les a très difficilement parce que même les agents qui travaillent dans le service n'ont pas les informations. Il faut leur permettre de travailler en toute quiétude. Vous voyez donc que nous sommes devant un gros problème, on nous donne la possibilité de nous organiser pour éviter que cette situation ne se reproduise en espérant que cette DSIN répondra aux questions que nous nous posons aujourd'hui. Nous ne sommes pas là pour créer les mêmes choses, pour enlever des personnels d'un pôle ou d'un autre.

Si le personnel du pôle Guadeloupe a des missions sur ce pôle, il y restera. Il en est de même pour la Martinique. Il y aura certainement un appel à candidature sur les deux postes bien identifiés par la DSIN, les gens postuleront et s'ils sont en Martinique, ils y resteront. Il n'y a pas de problème particulier, nous sommes sur deux postes. Il y a des services qui seront en Martinique, d'autres qui seront en Guadeloupe. L'essentiel c'est qu'il y ait une discussion, un lien entre les différents services qui sont coordonnés par le Directeur des services.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Madame BERTIN souhaite intervenir. Je précise que je passe la main à Madame FRANCOIS-HAUGRAIN qui reprend sa fonction.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passerons au vote après la question de Mme BERTIN car nous avons encore des choses à voir et il se fait un peu tard. Il se pourrait qu'avec le mauvais temps en Martinique, certains regagnent leur foyer, même s'il n'y a pas de gros soucis en Guadeloupe. Il y a des administrateurs de la Martinique qui doivent reprendre l'avion suffisamment tôt. Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Je pense que nous ne parlons pas tout à fait de la même chose et qu'il y a peut-être une dilution du débat que nous essayons de présenter ici. Loin de moi l'idée de remettre en question le travail des collègues, je pense que nous avons des personnes extrêmement sérieuses ; qu'elles travaillent en Guadeloupe ou en Martinique, ce n'est pas le problème. Je ne me permettrai pas de critiquer leur travail alors qu'ils ne sont pas là. Je pense que les conditions sont assez difficiles pour eux, je ne critiquerai pas les problèmes qui, à mon sens, ne dépendaient pas d'eux mais des choix de marché que notre établissement avait fait en optant à un moment pour des commandes sur l'Hexagone, de faire des commandes groupées. Ceci nous a fait perdre énormément de temps, nous sommes finalement revenus à un autre type de gestion mais il est évident que comme dans tous les services, il y a des difficultés et que nous pouvons nous améliorer. Ceci c'est un point.

Mais le point que je m'étais permis de soulever, sur lequel est revenu Mme la V/P pôle et sur lequel je me permets de revenir parce que c'est un point essentiel qui a été discuté en conseil de pôle en Martinique – vous avez été informé très tôt Monsieur le président – et pour lequel l'ensemble des membres du CA ne saurait rester insensible, c'est ce qui correspond à nos statuts, celui de l'équité et de l'équilibre. Pour que les choses se passent bien au sein de notre établissement unique, il est important que l'on prenne conscience des différences ; parmi ces différences il y a celle des directions. Je reviens sur ce point, Monsieur le président. C'est une demande qui vous avait déjà été soumise, vous comprenez donc l'incompréhension de beaucoup d'entre nous en voyant qu'il y a une nouvelle direction pour un service qui couvre évidemment l'ensemble de l'établissement – nous sommes tout à fait d'accord – et qu'il ne soit pas dit simultanément que cette nouvelle direction serait positionnée en Martinique. Il est évident que – c'est un point qui a déjà été soulevé, Monsieur MERIL vient d'en parler en montrant bien les difficultés au quotidien – plus on est éloigné de certains services, plus on a du mal à avoir des réponses. De ce côté-là, la Martinique se trouve beaucoup plus mal lotie que la Guadeloupe. Pour que notre établissement fonctionne de la façon la plus harmonieuse possible, il est important que nous prenions en considération ces points. Je réitère donc la demande pour que la direction soit placée en Martinique, en pensant que la DSIN permettra un meilleur fonctionnement de l'ensemble de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – M. le Vice-président du pôle Guadeloupe.

M. Alex MERIL (Vice-président Pôle 971) – Je le comprends mais pour l'instant, je maintiens ce que j'ai dit au niveau du fonctionnement et de la manière de travailler. Je ne vais pas me cacher, quand le travail n'est pas fait, il faut le dire. Je reprends ce que je viens de dire, au niveau du pôle Guadeloupe nous ne sommes pas traités de manière équitable en ce qui concerne le budget et la répartition des personnels. Je me battrai à chaque fois que je serai ici afin que la répartition se fasse enfin en fonction des critères votés en CA pour les moyens.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Madame BERTIN je pense que nous sommes là pour travailler...

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Monsieur le Président, excusez-moi, je pense que nous travaillons.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN, laissez-moi finir mon propos. J'ai dit que je ne stigmatise pas un collègue, je ne stigmatise pas quelqu'un de bien déterminé mais nous sommes là pour les résultats que nous n'avons

pas. Peut-être faudrait-il que la DSIN fonctionne correctement, si c'est le cas nous aurons la chance d'avoir les résultats et les réponses demandés. Maintenant, avoir une direction en Martinique ou en Guadeloupe... c'est un service central. J'avoue que le directeur de la DSIN fonctionne avec le DGS et avec le Président, il me paraît utile que le directeur de la DSIN soit en Guadeloupe où se situent les services centraux. Bien évidemment, si la personne recrutée est déjà en Martinique et qu'elle fait le va-et-vient entre la Martinique et la Guadeloupe ou vice et versa, je n'y vois aucun problème. L'essentiel c'est qu'il soit présent suffisamment longtemps auprès du Président et du DGS pour pouvoir faire avancer les dossiers.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Une demande de parole en Martinique, M. le Président, Mme BERTIN-ELISABETH.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN, nous arrêterons vraiment la discussion sur la DSIN après votre intervention. Nous allons passer au vote. Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez « contre » mais il nous faut avancer.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je tiens à dire que je suis très surprise par la dernière phrase que vous venez d'énoncer, Monsieur le président. Vous dites que c'est logique que le directeur soit en Guadeloupe puisque le Président de l'université et le DGS sont en Guadeloupe, sachant que nous parlons de quelque chose qui peut varier – si nous avons un DGS c'est justement pour que les choses fonctionnent mieux – mais les présidents peuvent varier, ils ne sont pas toujours en Guadeloupe. Pour l'instant, le DGS est en Guadeloupe mais ce n'est pas parce qu'une partie des services sont en Guadeloupe, qu'il faut que tous les services le soient, sinon ce ne serait pas l'Université des Antilles. Excusez-moi mais la dernière formulation que vous avez eue, me semble très grave.

M. le Président Eustase JANKY – La dernière formulation était celle-ci. J'ai dit qu'il fallait que le directeur de la DSIN soit présent le plus possible et que s'il est sur un pôle, il fera le va-et-vient entre les deux pôles. Si sa résidence administrative se trouve en Guadeloupe, il fera le va-et-vient entre la Guadeloupe et la Martinique ou vice et versa. Si c'est quelqu'un de l'extérieur, il prendra place. Je rappelle que le siège de l'Université c'est quand même en Guadeloupe. Nous allons passer au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (2) 1 abstention en Martinique, 1 abstention en Guadeloupe

Qui vote contre ? (5) 4 votes contre en Martinique et un en Guadeloupe.

Adopté à la majorité

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour. La parole est au Professeur Geoffroy pour la présentation de ce point.

6- AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES

1) Cad战略ique relatif au financement de la recherche

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Je serai très rapide pour laisser la place au débat et compte tenu des contraintes de voyage des collègues qui se sont déplacés ici en Guadeloupe et qui ont un avion à prendre tout à l'heure. C'est un document qui répond au nouveau cadre réglementaire de l'université – des universités en général mais à la nôtre en particulier – et qui veut que le conseil d'administration fournisse un cadre stratégique à la répartition des moyens destinés à la recherche. Il appartiendra au Conseil Académique de fixer un certain nombre de détails, de faire le travail final mais il faut que le CA se prononce sur un cadre stratégique. Cela comprend deux points particuliers dont la répartition globale des fonds destinés à la recherche, UB 920. Ces fonds sont traditionnellement répartis en parties (il en a toujours été ainsi à l'université des Antilles et de la Guyane, puis des Antilles) :

- une partie majeure destinée au fonctionnement des laboratoires. C'est la dotation annuelle qu'ils perçoivent en début de chaque année.

- une partie de ce budget dédiée aux appels à projets du BRS qui tiennent compte du BQR (Bonus Qualité Recherche).
- une 3^{ème} partie dédiée au fonctionnement du bureau de la recherche scientifique mais également aux projets transversaux puisque nous sommes séparés en deux pôles universitaires, nous avons deux Vices- présidents de la commission de la recherche. Mais il y a des projets qui sont à la dimension de l'établissement et qui cette fois-ci nécessitent l'arbitrage du Président. On pourrait prendre l'exemple des prix de thèse, si on décidait de renouveler cette initiative, c'est typiquement le type de projet qui ne concerne pas un pôle en particulier mais bien l'ensemble de l'établissement. Ce type de projet aurait vocation à être financé par le troisième bloc c'est-à-dire le fonctionnement du BRS et projets transversaux.

Le Président vous soumet la répartition suivante qui correspond à peu près à ce qui se fait déjà : 75 % du budget alloué à la recherche seraient fixés pour les laboratoires et leur fonctionnement, 20 % pour le complément toujours adressé aux laboratoires donc les appels à projets et enfin 5 % pour le fonctionnement du service et les projets transversaux. C'est la première proposition. Je vais peut-être m'arrêter pour les questions et les remarques.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous des questions ?

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Une question en Martinique, par moi-même.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y, Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – J'aurais aimé savoir si les Vice-présidents de recherche et les commissions recherche se sont prononcés sur le document qui nous est soumis aujourd'hui au conseil d'administration. Je vous le demande car j'ai interrogé le Vice-président de la commission recherche pour le pôle Martinique quand j'ai vu que ce point était à l'ordre du jour, il nous a mentionné ne pas être au courant de cette modalité de répartition des moyens destinés à la recherche.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Monsieur le Président, si vous le permettez. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure en début de propos, il s'agit là d'une prérogative du conseil d'administration qui décide bien sûr du budget alloué aux différents postes de dépenses de l'établissement mais qui doit surtout fournir un cadre stratégique au conseil académique afin que celui-ci mette en œuvre la répartition finalisée des moyens aux laboratoires. La 1^{ère} étape concerne uniquement le conseil d'administration, la deuxième concernera le conseil académique. Je rappelle également que les commissions de la recherche ne sont pas des conseils scientifiques, que la loi a évolué et que leurs prérogatives sont au nombre de trois. Parmi celles-ci figure la répartition des moyens aux différents laboratoires, en respectant le cadre stratégique fourni par le conseil d'administration. Ce cadre stratégique n'existe pas à ce jour, il convient au conseil d'administration de délibérer pour fournir au conseil académique les éléments nécessaires pour travailler. C'est dans ce cadre que nous sommes amenés à discuter et à délibérer sur ce document qui a été réalisé en dehors du conseil académique qui n'est pas compétent pour le réaliser, dans la mesure où il s'agit du cadre stratégique réalisé par le conseil d'administration.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je demande la parole.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN d'abord, puis la Martinique.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – J'entends bien ce que nous dit M. le Vice-président du conseil d'administration, je sais bien que les financements de la recherche sont multiples, complexes, avec des règles particulières selon le régime statutaire des laboratoires, il n'en demeure pas moins que le cadre stratégique – si je reviens à la même règle des normes – s'inscrit dans une répartition des moyens qui elle est libellée dans la loi qui est du **ressort** de l'Etat. C'est une répartition qui se fait au prorata des activités de chaque pôle. Nous avons une difficulté, c'est le transversal, une difficulté qui est similaire pour le central ou le transversal de l'administration. A un moment donné, il faudra se pencher sur la question de savoir comment établir une règle qui soit compatible, avec la norme et qui permette une répartition entre pôles et transversal.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Je voudrais vraiment remercier Monsieur GERARDIN pour son intervention car elle est fondamentale. Le document présent est un point de vue global qui concerne l'ensemble de l'établissement et l'ensemble des laboratoires. Nous avons bien entendu des laboratoires qui sont fixés uniquement sur un pôle, il appartient aux commissions de la recherche de ce pôle de répartir l'enveloppe budgétaire les concernant. Nous avons voté dans ce même conseil d'administration, un document concernant la répartition des moyens avec un volet sur la recherche qui précisait de quelle manière allait être ventilés par pôle les fonds dédiés à la recherche, une fois qu'ils auront été en votés en conseil d'administration. Comme l'a souligné Monsieur GERARDIN, la difficulté se trouve bien au niveau des laboratoires qui sont actifs sur les deux pôles universitaires et qui relèvent de la compétence du conseil académique dans sa globalité et non pas des commissions de la recherche. Je pense qu'il y aura une réflexion à avoir avec le conseil académique cette fois-ci, sur la manière de traiter ces cas précis. Ils sont quand même importants.

M. le Président Eustase JANKY – Y a t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous allons voter sur la répartition globale des fonds destinés à la recherche.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser mais le micro était coupé en Martinique, vous ne m'entendiez donc pas. Je souhaitais à nouveau intervenir sur ce point. J'ai bien entendu ce qu'a exprimé M. GEOFFROY. Je n'ai aucune objection sur le fait que le cadre stratégique de répartition soit une compétence du conseil d'administration. Je crois également important qu'il y ait en amont une concertation avec les Vice-présidents dédiés à toutes les affaires relatives à la recherche. Je vous le redis, je ne trouve pas normal qu'il n'y ait pas eu de concertation en amont avec les Vice-présidents des commissions recherche aussi bien pour le pôle Guadeloupe que pour le pôle Martinique, une concertation qui amène à ce que ce document soit partagé avec les Vice-présidents avant d'être soumis aujourd'hui à notre appréciation. Je maintiens ce positionnement, il ne me paraît pas opportun de ne pas avoir associé préalablement les Vice-présidents des commissions recherche pour l'élaboration de ce document de répartition des moyens.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai pris note Mme FRANCOIS-HAUGRIN de tout ce que vous venez d'indiquer. Chaque conseil a ses prérogatives. Nous allons voter sur la répartition globale des fonds destinés à la recherche.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (7)

Adopté à la majorité

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – En Martinique, nous avons 6 votes « contre ». Nous accueillons Mme Aurélie NELLA qui vient d'arriver.

M. le Président Eustase JANKY – Un vote contre en Guadeloupe. Nous allons passer au deuxième point : la dotation annuelle des unités de recherche.

2) Dotation annuelle des unités de recherche

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Je poursuis pour le deuxième point. Il s'agit de fournir des éléments de cadrage au conseil académique pour pouvoir répartir les fonds de façon équitable, entre les différentes équipes de recherches de l'université. Une formule avait été établie il y a de cela plusieurs années – il me semble que ça date de 2009 ou de 2010 – elle était fort compliquée et depuis elle n'est plus réellement utilisée. Elle pouvait être qualifiée d'absconse car elle était vraiment peu compréhensible. Il s'agit là de proposer une méthode de calcul qui soit compréhensible et vérifiable par tout le monde et qui soit uniquement fondée sur des faits vérifiables. Il s'agit de prendre en compte les indicateurs que le Ministère lui-même prend en compte à savoir : le nombre d'enseignants chercheurs et de chercheurs produisant

(la définition peut varier suivant les sections du CNU, le conseil académique devra à ce niveau-là remplir cette tâche qui est de déterminer les critères afin de savoir si un chercheur d'une section donnée est produisant ou pas. Ce n'est donc pas le rôle du conseil d'administration) le nombre de thèses soutenues dans une équipe de recherches, le nombre d'habilitations à diriger des recherches soutenues, le nombre de Master adossés à une unité de recherche. Parmi ces propositions du Président, il y a également celle de compter les collègues – le Ministère ne le fait pas – qui ne seraient pas producteurs donc qui ne répondraient pas aux standards nationaux mais qui pourtant seraient actifs en recherche (il s'agirait d'une certaine façon de tenir compte de la production de ces collègues). Enfin un dernier critère (*le n° 6 toujours à la page 2*) : l'activité globale de l'unité de recherche qui tiendrait compte cette fois-ci du dynamisme des équipes et qui est certainement un plus pour les petites équipes, celles qui n'ont pas beaucoup de membres mais qui en revanche aurait une activité assez importante et qui se verraient récompensées. Chacun de ces critères est affecté d'un coefficient qui permet de noter l'équipe de recherches, les fonds seraient alors répartis au prorata de ces notes, entre les équipes. Ce système permet une révision chaque année c'est-à-dire que si la méthode de calcul est acceptée, en fonction de l'évolution des équipes, les montants des dotations pourraient évoluer chaque année. Si le nombre de collègues augmente ou si l'activité de l'équipe augmente, elle verra sa dotation augmenter l'année suivante. Il est question de prendre en compte – c'est aussi la proposition du Président – les cinq années précédant l'établissement du budget concerné.

Vous avez eu le document à l'avance, je n'entrerai pas dans plus de détails. Je laisserai au Président le soin de mener le débat. Il y a juste une petite nuance concernant les fédérations de recherche qui sont au nombre de quatre à l'université. Ce sont des structures dont le financement ne répondait pas réellement à une méthode de calcul précise, elles ne comprennent pas d'étudiants, pas de doctorants, pas de chercheurs. En fait, il y a des responsables et quelquefois un personnel administratif assez restreint attaché à ces structures fédératives. La proposition qui est faite ici est de leur donner à toutes une dotation identique. Là aussi, c'est le conseil d'administration qui devra se prononcer sur l'opportunité de cette question. J'en ai fini Monsieur le président.

M. le Président Eustase JANKY – Merci M. Geoffroy. Y a-t-il des questions ?

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Une demande de parole en Martinique. Monsieur VIRASSAMY.

M. le Président Eustase JANKY – M. VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (*PR 972*) – Monsieur le Président, là encore nous abordons une question qui me paraît essentielle et je voudrais être sûr qu'elle soit prise de la manière qui convient. Autant j'approuve le point qui a été voté précédemment selon lequel il faut répartir les fonds en plusieurs catégories pour les projets de recherches, le fonctionnement du BRS, autant je suis plus réservé en ce qui concerne la dotation annuelle de fonctionnement des équipes d'accueil. Pourquoi ? Tout simplement parce que les critères proposés ne me paraissent pas aller de soi. Le premier critère est le nombre de titulaires producteurs de l'UA. Cela veut dire quoi ? Est-ce que l'on sait sérieusement dans quelles conditions nous sommes amenés à produire en fonction du secteur d'activité ? Pour ce qui concerne celui que je connais bien, le Droit, nous avons toute une série de jeunes dans mon équipe de recherches, des jeunes qui ne sont pas en mesure de publier pour une raison toute simple. Lorsqu'ils écrivent et qu'ils adressent leurs productions aux grandes revues nationales cataloguées catégorie A, les gens refusent en leur disant « vous êtes gentils d'avoir pensé à nous mais nous avons déjà nos auteurs maison », ce qui fait que nos jeunes se heurtent à un mur et ils n'ont pas de possibilité de publier. J'en ai un certain nombre dans cette situation, même dans votre Bureau vous avez quelqu'un dans cette situation, M. le Président. C'est dire qu'en réalité, vouloir maintenir ce critère sans tenir compte de l'impossibilité dans laquelle se trouvent nos jeunes de publier, c'est un problème. J'ai la chance de pouvoir publier compte tenu de mon ancienneté et de ma notoriété mais c'est un vrai problème ; le retenir comme critère fondamental – puisqu'il reçoit le coefficient un – est une erreur de bon sens.

Deuxièmement, on ne tient pas compte du nombre de Master adossés à l'unité de recherche. Oui mais ce critère est rémunéré simplement à 0,25 or nous avons des labos dans lesquels il y a plusieurs Master qui y sont adossés avec des étudiants qui veulent travailler, qui demandent le secours et l'assistance des enseignants chercheurs, qui utilisent les moyens du centre en question sauf qu'il y a comme rémunération 0,25. C'est la même observation que je ferai en ce qui concerne le nombre de titulaires non producteurs mais actifs en recherche, leur participation n'est cotée qu'à 0,15

alors qu'en réalité, bon nombre d'entre eux sont quand même essentiels même s'ils ne produisent pas. Pour les raisons que je viens d'indiquer, ils sont essentiels à la recherche puisqu'ils sont présents et disponibles pour les jeunes chercheurs et les jeunes doctorants. Je le répète, ils sont rémunérés à 0,15. Par conséquent, si on veut véritablement retenir mes critères, encore faut-il les choisir convenablement.

Je termine par deux derniers points.

- le premier concerne le fait que le Ministère alloue un certain nombre de fonds à l'établissement en fonction des unités d'accueil qui y sont répertoriées et qui ont été valorisées. En appliquant vos mesures, on pourrait aboutir à ce qu'un centre pour lequel l'établissement a obtenu des fonds, ne reçoive rien ou pratiquement rien. Ce serait inacceptable car ça reviendrait pour l'établissement à profiter de la notoriété d'un centre et de ses chercheurs pour obtenir des fonds, sans abonder le centre en question.

- le dernier point concerne la date de mise en service en œuvre de ces éléments. Quand ces critères vont-ils s'appliquer ? Vont-ils s'appliquer à partir de maintenant en tenant compte des années passées, ce qui ce qui reviendrait à donner un effet rétroactif désagréable aux critères adoptés ? Vont-ils s'appliquer simplement à partir de maintenant et pour les années à venir, ce qui serait plus juste parce que cela ne mettrait pas en difficulté les structures existantes ?

M. le Président Eustase JANKY – Si je comprends bien, Professeur VIRASSAMY, il n'y a pas véritablement de critères parce que quel que soit le critère évoqué, il pose problème. Or, il en faut bien pour la répartition des moyens.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – C'est trop souvent ce à quoi on assiste dans cet établissement. On a un bon projet et compte tenu des critères que l'on met en place... alors c'est vrai pour les promotions hors classe, des Professeurs, des Maîtres de conférences etc. il y a des critères qui sont mis mais qui ressemblent diablement à des personnes existant dans l'établissement. Cela contribue en réalité à faire en sorte que l'on désigne, à travers des critères bien choisis, telle ou telle personne. C'est ce qui me gêne, ce ne sont pas nécessairement les critères mais le choix des critères.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Je voudrais juste intervenir sur la dernière prise de parole du Professeur VIRASSAMY parce que là justement, le Président s'est attaché à présenter des critères communs à toutes les sections du CNU. Volontairement, nous n'avons pas présenté dans ce document des critères qui soient attachés à une discipline sinon nous aurions parlé de convention de recherche, de financement de l'ANR, de choses de ce type. On sait très bien que pour les appels à projets, c'est beaucoup plus simple pour un collègue qui est en physique que pour un collègue qui est en philosophie d'avoir un financement de plusieurs millions et on n'en n'a pas tenu compte. Il y a effectivement – le Professeur VIRASSAMY a tout à fait raison – une urgence dans cet établissement (je pense que ce sera également le cas pour les critères de promotion) de faire en sorte que personne ne soit lésé. Il me semble que quand on est enseignant chercheur, on a des publications de rang A quelle que soit leur forme ; chez certains ce sont des conférences, chez d'autres des ouvrages, des mélanges, des articles etc. ces publications peuvent prendre des formes diverses mais on a une production scientifique à présenter. L'établissement est évalué sur cela, les laboratoires sont évalués là-dessus. Nous sommes là pour encadrer des étudiants en thèse parce que nous sommes dans un établissement d'enseignement supérieur, pas dans un organisme de recherche. Ce sont là les critères qui sont ceux du Ministère mais encore une fois, l'établissement étant autonome, il est précisé dans le document que vous possédez que c'est le conseil académique qui définira cette notion de « produisant » ou cette notion de « chercheur actif ». Finalement, la liberté est totale dans cette définition. On peut émettre un certain nombre de remarques ou de directions à suivre à l'attention du conseil académique mais c'est lui qui aura la charge in fine de définir ces notions.

M. le Président Eustase JANKY – M. JOSEPH.

M. Philippe JOSEPH (VIP délégué à l'innovation pédagogique) – Je suis très étonné d'entendre les mêmes choses. C'est vrai que pour le Droit, cela peut être un peu différent mais je dirai qu'il ne faut pas se cacher le visage, l'évaluation de la recherche ne se fait plus seulement au niveau national mais au niveau international ; il y a une norme. Il y a aussi la qualité de ce que l'on produit sous forme d'articles ou encore sous forme d'ouvrages – comme l'a dit le Professeur Geoffroy – et bien sûr tous les éléments qui sont associés tels que les thèses, les Master qui y sont adossés. Ce sont les seuls critères, je trouve que l'on est assez sympa de mettre autre chose, sachant que pour ceux qui analysent

les dossiers, les non-publiants n'existent pas. Quand on a une activité de recherche efficiente, on publie. On publie dans des revues ayant une certaine influence au niveau international. C'est ça la règle. Je crois que discuter sur des choses qui sont reconnues à l'échelle universelle, c'est une perte de temps. En réalité, c'est ce qui est important. La chose fondamentale c'est d'avoir une visibilité internationale sinon nous ne sommes pas université. Je conseille plutôt aux collègues de se mettre au travail dans ce sens plutôt que de trouver des sortes de travers pour remettre en cause quelque chose qui n'existe pas, qu'il faudrait peut-être améliorer mais qui est nécessaire pour avoir une visibilité de ce qui se passe dans notre université. Je rappelle que nous avons souvent été indexés par les évaluateurs du fait que notre recherche n'était pas suffisante en partie et quelquefois de mauvaise qualité. Je pense que c'est ce challenge qu'il faut relever en se mettant ensemble. Merci.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – M. le Président, je suis obligé de regretter les propos du Professeur Joseph parce qu'en réalité, quand il dit ici que c'est aux collègues de se mettre au travail, à qui s'adresse t-il ? Qui est visé véritablement ? Y a t-il des collègues qui ne font rien, qui seraient des bons à rien ? Je peux comprendre l'explication qu'il donne de manière générale mais le propos me paraît particulièrement imprudent.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle Martinique) – Il y a deux autres demandes de prise de parole en Martinique. Madame BERTIN-ÉLISABETH.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – J'ai deux remarques. La première par rapport au dernier point « activité globale de l'unité sur les cinq dernières années. » Quand on regarde à quoi ça correspond, il est indiqué que ce sera mesuré grâce à un indicateur obtenu en calculant sur les cinq dernières années le ratio nombre de publications de rang A et nombre de membres d'unités de recherche. Il me semble qu'il y a eu un réfléchissement dans les demandes qui sont faites par le Ministère et que désormais, on prend également en compte tous les travaux de vulgarisation qui sont proposés ; ceci n'apparaît pas dans cette activité globale. Il serait peut-être judicieux d'ajouter cet élément. Sinon, j'ai une autre remarque par rapport au nombre de Master adossés à l'unité de recherche. Si on prend bien le nombre de Master par rapport à la nouvelle offre de formation, on se rappelle, Monsieur le Président, que vous nous aviez dit qu'il y avait trop de Master qui avaient été demandés et que ceci avait une incidence – notamment financière – sur notre établissement. C'est un petit peu gênant de voir après que l'on va valider et valoriser ceux qui ont optimisé leur nombre de Master par rapport à ceux qui ont peut-être fait des efforts sur les Master pour que ça ne coûte pas à l'établissement. D'un côté, ils ont fait des efforts et ils ont perdu parce qu'ils ont quelquefois perdu un peu l'identité de certaines filières et de l'autre ils perdent encore au niveau des groupes de recherches alors qu'ils ont fait des efforts pour le bien commun.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle Martinique) – Une autre prise de parole, M. le Président. Je vous avais signalé deux demandes de prise de parole.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle Martinique) – Je souhaite prendre la parole, en premier lieu pour dire une nouvelle fois que sur ce 2^{ème} aspect qui nous est présenté, je considère que les Vice-présidents des commissions recherche auraient dû être associés préalablement à cette proposition du conseil d'administration. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit précédemment mais ça vaut également pour cette 2^{ème} proposition qui nous est soumise. D'autre part je voudrais faire une déclaration, puisque nous sommes en train de travailler sur des points qui concernent la recherche, il y a une accréditation qui a été mise en œuvre par le laboratoire de recherche avec une demande d'accréditation dans le domaine des Sciences expérimentales pour le pôle Martinique. C'est une demande de création d'équipes d'accueil qui regroupaient 11 Maîtres de conférences, trois Professeurs d'université et des postes de doctorants. Il s'agit de l'équipe d'accueil BIO 2M. Cette équipe d'accueil n'a pas été accréditée, j'ai été alertée par le porteur de projet – à savoir le Professeur SMITH-RAVIN – sur la l'opacité totale qui environne le processus d'accréditation de cette équipe d'accueil sachant que ce porteur de projet m'a indiqué être toujours dans l'attente d'une notification officielle du Ministère concernant cette non-accréditation et les motifs réels qui ont conduit à ne pas accréditer cette équipe constituée par la fusion de deux groupes de recherche : le groupe de recherche BIOSPHERE et le groupe de recherche L3MA. Le groupe de recherche BIOSPHERE était accolé à l'équipe d'accueil **MA 229** et le groupe de

recherches L3MA était donc partie constituante de l'UMR EcoFoG. Les deux groupes de recherche ont fait le choix de fusionner pour proposer justement cette équipe d'accueil dans le domaine des Sciences expérimentales, sachant que pour certaines des thématiques proposées il n'existe à ce jour aucune équipe d'accueil au sein de l'université des Antilles pouvant mener certains programmes de recherche.

J'ai pris connaissance hier d'un appel à candidatures qui était réalisé au niveau des doctorants pour des propositions de thèse émanant de l'équipe d'accueil M3MA. Je suis particulièrement préoccupée et inquiète, M. le Président, parce qu'aucune instance de cette université ne s'est positionnée – qu'elle soit polaire ou d'établissement puisque j'ai l'opportunité d'assister aussi bien aux instances polaires qu'aux instances d'établissement – aucune instance de cet établissement ne s'est prononcée concernant une demande de création d'équipe d'accueil L3MA. Je tenais à vous dire, M. le Président, que c'est une situation que je considère comme étant extrêmement grave, je la porte à votre connaissance ainsi qu'à celle de l'ensemble des membres du conseil d'administration parce qu'il y a forcément là des dysfonctionnements graves qui sous-tendent la création de cette équipe d'accueil au sein de l'université des Antilles, sachant je me suis rapprochée du porteur de projet de l'équipe d'accueil qui, elle non plus, n'avait aucune connaissance d'une demande de création séparée par le groupe L3MA.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANÇOIS-HAUGRIN, je pense que ce n'est pas le lieu pour discuter de ce que vous venez de dire. Si besoin est, nous reprendrons la discussion en prenant le temps nécessaire pour répondre à vos questionnements. Je le ferai sans aucun souci. Toutes les questions que vous avez posées ont leur réponse mais nous ne sommes pas là pour ça aujourd'hui. Nous allons poursuivre le débat autour de la question posée, question relative au document que l'on vous a proposé à la discussion puis au vote c'est-à-dire la répartition des moyens destinés à la recherche, cadre juridique. Nous avons voté sur un premier point, il en reste un deuxième : la dotation annuelle de fonctionnement des unités de recherche. Si les collègues ne sont pas tout à fait d'accord sur les critères utilisés, s'ils estiment que certains critères doivent être relevés, je n'y vois pas d'inconvénient. Il faut savoir que dans un laboratoire de recherche, il y a des chercheurs et qu'à un moment donné il faut qu'il y ait une évaluation. Nous savons comment le Ministère évalue, nous ne pouvons pas trop nous écarter des critères retenus par le ministère. Nous faisons déjà beaucoup d'efforts en mettant les chercheurs non publiants – je ne dis pas que l'on ne travaille pas, ce n'est pas ce que je dis – ou peu publiants. Il faut également savoir que le Ministère prend en considération les travaux de vulgarisation, nous pourrions les mettre aussi, je n'y vois pas d'inconvénient. Nous pouvons les mettre, reste à savoir à quelle hauteur. Est-ce que ces travaux de vulgarisation sont à la marge quand on voit les articles publiés ? Si c'est le cas, je n'y vois pas d'inconvénient mais si ces travaux de vulgarisation deviennent des travaux principaux des enseignants chercheurs, ce n'est pas forcément bien pour ceux qui travaillent et qui font des publications dans des revues qui sont difficiles, qui ont des critères très difficiles à remplir.

Mme KECLARD.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité extérieure 971*) – Concernant les critères du Ministère, je pense qu'il est important de les appliquer. Ceci dit, nous sommes dans une situation particulière à l'université des Antilles, donc nous essayons d'introduire des facteurs qui pourraient « améliorer » les choses mais est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire une projection par rapport aux labos que nous avons ? Que l'on soit en Droit, en médecine ou en Sciences, on ne publie pas de la même façon. Il y a toute une série de choses qui interviennent. Est-ce que pour valider ces critères, vous avez essayé de faire une projection pour nous en tant que membres du CA ? Ce serait peut-être intéressant de savoir s'il y a beaucoup de laboratoires qui seront lésés, ce serait intéressant d'avoir des chiffres qui soutiennent un peu tout cela. Est-ce que cela n'exclut pas beaucoup de labos ? C'est un peu la question que je me pose.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Pour répondre à votre question, il n'y a pas eu de projection de faite. En revanche, ces critères sont beaucoup plus à l'avantage des laboratoires que les précédents. C'était une forme relativement complexe qui tenait compte de l'activité parce qu'à l'époque, le Ministère avait cette notion de « publiants » qui a désormais été transformée en « producteurs », c'est déjà plus favorable. Cette ancienne formule tenait compte non seulement de l'activité c'est-à-dire globalement du nombre de « publiants » mais également de la performance ; la performance correspondait au niveau de publication, à la quantité de publications dans des revues de rang A mais également des appels à projets auxquels on répondait et que les équipes d'accueil pouvaient récupérer. Tout cela a disparu, ici il s'agit juste de faire une photographie sur plusieurs années, de lisser sur quelques années l'activité

mesurable et immédiate d'un laboratoire de recherche ; encore une fois par souci de simplicité mais aussi pour ne léser aucune discipline. Il me semble qu'une thèse de Doctorat, c'est à peu près le même concept quelle que soit la discipline. On ne parle pas du nombre d'années, on aurait pu introduire ces notions mais elles auraient été discriminatoires parce que l'on sait bien qu'une thèse... je prendrai mon cas, en mathématiques c'est trois ans. Ça peut aller jusqu'à quatre ans s'il y a eu un souci alors que dans certains domaines notamment en Droit, me semble-t-il, elles peuvent aller à six ans ou plus. Ce n'est pas forcément problématique, cela ne signifie pas que l'étudiant n'est pas bon, c'est juste que le sujet nécessite du temps. Nous n'avons pas introduit ce genre de choses qui étaient dans la précédente formule. Pour nous, une thèse c'est une thèse, qu'elle ait duré trois, quatre ou cinq ans, on ne cherche pas à savoir si elle a été qualifiée mais juste si elle a été soutenue dans le labo. Je crois que l'on peut difficilement faire moins parce que c'est vraiment très générique. Je pense qu'il peut y avoir des mesures correctives. Une fois que l'on aura fait tourner cette formule, si on assiste à des aberrations, il faudra forcément revenir devant le conseil d'administration et corriger. Je pense que c'est le minimum que l'on puisse faire. Avec cette formule, aucun laboratoire ne peut avoir une dotation égale à zéro parce que nous sommes sur des proratas. Tout le monde aura un budget qui correspondra à son activité et qui, me semble-t-il, ne sera pas moindre que ce que l'on a déjà.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Une demande de parole en Martinique. Madame BERTIN-ELISABETH.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je me suis peut-être mal exprimée mais je n'ai jamais dit qu'il fallait faire passer la vulgarisation avant les publications de rang A, loin de moi cette idée. Je suis tout à fait d'accord avec vous et avec le Ministère, pour enrichir nos pratiques pédagogiques il est très important – nous le voyons au quotidien – que l'ensemble de nos collègues aient une activité de recherche réelle, approfondie et mesurée par des éléments clés comme ces publications de rang A ; même si nous sommes tout à fait d'accord que selon les filières (*fin de phrase inaudible*). J'attirais juste votre attention sur le fait qu'il y a cette nouveauté. Monsieur GEOFFROY avait noté cette nouveauté dans le terme de « bon produisant », qu'il y avait une évolution. Il y a également une autre nouveauté qui est cette intégration désormais des éléments de vulgarisation. Je ne disais pas qu'il fallait leur donner un prorata énorme, je disais simplement que vu que le titre général c'est « activité global d'une unité », il me semblait que dans le point n°6, il conviendrait sans doute d'ajouter quelques éléments par rapport à la vulgarisation pour pouvoir en tenir compte, comme le demande le Ministère.

Suite à ce que vient de dire Mme la V/P pôle, je voudrais ajouter que je suis très inquiète parce que je suis enseignant chercheur et que ma vocation en tant que telle est justement de faire de la recherche. Savoir que des collègues se retrouvent sans groupe de recherche, me semble quelque chose de catastrophique. En quelque part, notre université pourrait faillir à l'une de ses missions qui est d'accompagner les collègues qui travaillent au sein de notre établissement. J'espère réellement qu'une solution pourra être trouvée, je suis d'autant plus inquiète d'apprendre qu'il y aurait des doctorants qui pourraient s'inscrire dans une équipe d'accueil dont on n'aurait jamais entendu parler, qui ne serait être passée par aucune instance. J'assume mon inquiétude sachant que dans ma composante – vous le savez bien Monsieur le Président, c'est quelqu'un qui fera désormais partie de votre bureau – il y a un projet qui n'était passé par aucun conseil et qui avait tout de même été proposé pour faire partie de notre offre de formation. J'espère réellement que ce genre de choses ne se passera pas et surtout qu'une solution appropriée sera trouvée pour l'ensemble de ces collègues et ces étudiants doctorants et étudiants en Master afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions sachant que – je vois que Madame la représentante de la CTM est parmi nous – toute cette dimension scientifique dite des Sciences pures est très importante et que c'est une attente très forte du territoire en Martinique.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Une dernière prise de parole en Martinique, Monsieur le président.

M. le Président Eustase JANKY – C'est la dernière prise de parole parce que les collègues s'en vont, compte tenu des aléas climatiques. En Guadeloupe, les collègues de la Martinique sont en train de partir parce que les avions s'en vont. Nous essaierons de faire vite pour terminer ce point, je vais peut-être vous libérer après.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – C'est une demande de parole de ma part pour préciser qu'aujourd'hui, du fait de cette accréditation, nous avons dans cette université deux Professeurs d'université, cinq Maîtres de conférences, sept doctorants en thèse avec pour certains une soutenance prévue en décembre mais

qui n'ont aucune solution. Vous vous étiez engagé à m'apporter des réponses mais il s'agit avant tout d'apporter des réponses au porteur de projet qui vous a sollicité et qui est toujours sans réponse et d'expliquer à l'ensemble des personnes constitutives de ce groupe de recherche les solutions proposées par l'établissement, sachant que c'est un groupe de recherche qui est sur le pôle Martinique depuis 2011 et qui mène des programmes de recherche avec les grands organismes de recherche du territoire ainsi qu'avec de nombreux socio-professionnelles et entreprises de notre territoire. J'ai donc une très forte inquiétude, une très forte interrogation tant en interne qu'au niveau de nos partenaires extérieurs. Je vous sensibilise à nouveau sur l'urgence qu'il y a à traiter ce dossier rapidement, dans un cadre de déontologie et de réglementation universitaire.

M. le Président Eustase JANKY – M. LARROUY.

M. James LARROUY – Avons-nous le temps de faire du cas par cas en conseil d'administration ?

M. le Président Eustase JANKY – M. LARROUY j'ai déjà répondu, j'ai dit que ce n'était pas le lieu pour discuter de ce sujet. C'est la 3^{ème} fois que l'on prend la parole pour dire la même chose. On dit la même chose à chaque fois et on perd du temps, j'ai dit que ce n'était pas le lieu. J'interviendrai quand ce sera le moment, j'essaierai de voir les collègues pour en discuter. J'ai fait une 1^{ère} réponse au porteur de projet, je n'ai peut-être pas été assez explicite mais j'ai déjà fait une première réponse. Si vous le souhaitez, je reviendrai vers vous pour en discuter mais nous n'en n'avons pas le temps aujourd'hui. Ce n'est pas le lieu, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Aurélie NELLA (*Collectivité Territoriale de Martinique*) – M. le Président, sans vouloir prolonger les débats, je partage évidemment les interrogations exprimées ici, d'autant que le Président du Conseil Exécutif de la CTM a eu à alerter au plus haut niveau au sujet de la situation de ce laboratoire de recherche. J'aimerais être tenue informée des éléments de réponse qui seront apportés à cette équipe et aux doctorants particulièrement. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis au courant. Nous allons maintenant travailler sur le document, j'avais dit que nous passerions au vote avec quelques petites modifications. Je pense que pour le point n°6 qui porte sur le nombre de publications de rang A on peut, si vous le souhaitez, enlever le rang A. J'ai également prévu, à la demande de Madame Cécile BERTIN, d'ajouter les travaux de vulgarisation. Si le collègue VIRASSAMY souhaite que l'on augmente puisqu'en parlant du nombre de Master adossés à l'unité de recherche, il estimait que 0,25 ce n'est pas suffisant, je suis prêt à l'augmenter aussi. Nous pouvons passer à 0,5 par exemple et donner peut-être un coefficient aux travaux de vulgarisation. Nous faisons entrer au point n°6, les travaux de vulgarisation, à la demande de Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Monsieur le Président, dans la mesure où nous avons de petits changements à faire, ne serait-il pas possible de repousser ce vote à une autre fois? Cela permettra d'en discuter avec les présidents des commissions de recherche.

M. le Président Eustase JANKY – Madame Cécile BERTIN, il nous faut travailler, il faut avancer. Nous revenons à chaque fois sur des choses, nous n'avancions pas. Jusqu'à maintenant les critères de répartition sont très flous au niveau de cette université et au moment où j'estime qu'il n'y a pas de critères de répartition au niveau des laboratoires et que je veux mettre une manière de répartir les moyens, vous me dites que l'on reporte. Nous allons reporter et nous retrouver avec l'absence de critères, c'est ainsi que l'on assiste à une répartition en fonction de la personne qui est en face. J'avoue que je n'aurais pas aimé ce type de répartition, il faut que ce soit équitable, il faut que cela repose sur des clés de répartition très claires pour éviter justement que quelqu'un ne soit favorisé ou défavorisé par rapport à quelqu'un d'autre. Cela ne signifie pas que ces critères sont immuables, nous pouvons très bien revenir en cours d'année ou l'année prochaine si jamais nous estimons qu'ils ne répondent pas aux engagements que nous avons pris. Il faut que nous avancions aujourd'hui afin d'évoquer au prochain CA les différents points qui sont importants pour le fonctionnement de notre université. J'ai répondu à tout ce que vous avez demandé. Vous avez demandé à faire intervenir les critères vulgarisation, j'ai accepté. Le Professeur VIRASSAMY a demandé à augmenter le coefficient, j'ai également accepté. Je pense que nous avons suffisamment discuté de ce document pour pouvoir passer au vote.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi. Monsieur le Président, je vous remercie pour la vulgarisation, c'était simplement pour être en phase par rapport à ce que demandait le Ministère. Pour ce qui est du nombre de Master adossés, M. VIRASSAMY a défendu un point de vue. Pour ma part, je me suis

permise de rappeler l'effort qui avait été demandé pour réduire l'offre de formation tant en licence qu'en Master. Ceux qui ont fait l'effort de réduire le nombre de Master pour que cela ne coûte pas trop cher à notre établissement, vont donc perdre maintenant au niveau de la recherche puisqu'ils auront réduit le nombre de Master. C'est vraiment dommage.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas le moment de parler des Master et de l'accréditation, ce n'est pas à l'ordre du jour. Si l'occasion m'est donnée, je vous dirai ce que j'en pense. Je viendrai peut-être au pôle Martinique pour vous parler des difficultés posées par l'accréditation. Juste deux mots pour vous dire que nous avons déjà du mal à mettre en place les formations accréditées. Nous avons beaucoup de mal à les mettre en place donc la multiplication des formations poserait un problème encore plus important. Je pense que nous arriverions à une situation de blocage.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Nous sommes d'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Ce que je suis en train de dire, je le dis pour les deux pôles. Il y a des Master pour lesquels il y a une accréditation, on a du mal à les mettre en place alors je ne sais pas comment nous pourrions multiplier les Master parce que ce sont les mêmes enseignants qui sont à plusieurs niveaux sur plusieurs Masters. Je ne reviendrai pas dans l'immédiat sur les Master mais je pourrais en parler longuement. Nous allons passer au vote de ce document, le 2^{ème} point.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (6)

Adopté à la majorité

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – En Martinique, cinq votes « contre ».

M. le Président Eustase JANKY – Un vote « contre » en Guadeloupe. Merci beaucoup.

Je crois que c'était le dernier point à l'ordre du jour, il y avait des questions diverses. Je pense que nous pourrions les reprendre car il y a des collègues qui doivent partir. J'avais bien dit qu'en perdant trop de temps sur certains points, nous n'aurions pas le temps de finir le conseil ou que nous le finirions avec un petit nombre, auquel cas la discussion ne servirait plus à rien.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Excusez moi, il y a une demande de prise de parole en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Il semblerait que les choses s'aggravent en Martinique. Je me suis laissé dire que les conditions climatiques se détériorent. Est-ce que c'est vrai pour la Martinique ?

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Pas pour le moment sur Schœlcher, tout est calme. Il y a une demande de prise de parole M. le Président.

7- QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – M. NAGAU avait posé une question diverse.

M. Jimmy NAGAU (*MCF 971*) – C'était une question diverse relative au CRIG. Nous en avons débattu en dehors du conseil. Cela concernait les retards par rapport aux collègues qui demandaient une assistance au CRIG et qui n'avaient pas de retour. Cela peut durer plusieurs mois, c'est un peu opaque car ils n'ont pas de retour, ils ne savent pas ce qui se passe au CRIG. Ne serait-il pas possible de mettre une plate-forme afin de montrer les actions menées par le CRIG pour permettre de se rendre compte qu'ils travaillent quand même. Ce serait plus dans ce contexte.

M. le Président Eustase JANKY – C'est une très bonne question mais je pense que l'on n'est pas loin des missions de la DSIN. Il faudra demander au directeur de ce service, il y aura un directeur dans peu de temps, ce serait dommage de commencer le travail maintenant et qu'il ne soit pas après en lien avec ce qu'il désire. J'ai bien pris note de cette demande. M. LARROUY avait posé la demande sur les inscriptions.

M. James LARROUY – C'était pour faire un point avec le conseil d'administration sur les inscriptions en Guadeloupe. Pour la campagne d'inscriptions, il y a des problèmes qui ont été posés. Il faut savoir que les tuteurs étudiants n'ont pas été formés pour les inscriptions. J'étais le seul à avoir de l'expérience, ils étaient nouveaux. Le circuit de formation, la (*inaudible*) présidentielle n'est pas venu pour leur expliquer. Seul M. GERARDIN a bien voulu se déplacer pour nous expliquer ce qu'était la CEVEC et ce que cela représentait pour les étudiants. Nous avons eu une très brève explication de l'informaticien pour le support (*inaudible*), la base de métiers. La scolarité nous a complètement lâchés, nous n'avons eu aucun appel. Jusqu'à aujourd'hui j'attends toujours le rappel de la scolarité générale qui est censée me donner le coût des droits d'inscription. Là encore, c'est M. GERARDIN a fait ce travail et nous l'a envoyé par mail nous l'envoyer par mail. Ensuite, pour tous les cas spéciaux, les procédures qui ne sont pas classiques telles que « Campus France » etc. il faut savoir qu'il y a beaucoup d'étudiants étrangers... vraiment beaucoup, il a plus d'une vingtaine d'étudiants qui sont passés par Campus France pour leur inscription. Là encore personne ne nous répondait, c'est M. GERARDIN qui a pris les choses en main. Ceci mis à part, il y a un vrai problème entre la manière dont on reçoit les gens au sein de l'université. M. MERIL qui est le Vice-président en est témoin puisqu'il a vu, il a des témoignages de parents. Je peux donner des exemples très violents. Il y a trois personnes qui sont venues de l'anse Bertrand juste pour une modification sur leur statut de boursiers, on leur a dit à la Faculté de médecine « on ne reçoit pas le mercredi, c'est écrit en haut, en bas à gauche à droite sur la porte ; revenez demain. » Ce sont des gens qui se sont déplacés de très loin, on n'a pas voulu les recevoir parce que c'était un mercredi. Les scolarités ne répondaient jamais, quand il y avait un souci que nous étudiants nous ne pouvions pas régler parce que c'était des manipulations informatiques qui devaient être faites par les personnes compétentes, nous avons dû aller voir Mme CYRILLE dans son bureau afin qu'elle contacte avec son téléphone portable des personnes qui ne répondaient pas au téléphone. Nous étions vraiment seuls aux inscriptions, sur le campus de Fouillole nous avons vu 1970 étudiants sans compter ceux qui n'ont pas pris de ticket. Sur le camp Jacob, nous avons vu entre 750 et 800 étudiants. Cela fait un total de près de 3000 étudiants et les tuteurs étudiants étaient vraiment seuls.

C'est l'informaticien de Martinique qui nous a aidés en Guadeloupe parce que celui de Guadeloupe ne répondait pas au téléphone. C'est M. GRATIEN que nous avons dû appeler pour tous les cas qui étaient parfois compliqués. Ce sont des gens qui avaient choisi des formations qui se faisaient en Martinique en allant sur le site alors qu'ils voulaient s'inscrire en Guadeloupe par exemple et l'informaticien ne répondait pas en Guadeloupe. Il n'était pas présent cette année. Ensuite, à la base nous avons demandé cinq ordinateurs, nous n'en n'avons eu que quatre parce qu'il manquait un câble qui a disparu. La commande a été faite le 12 juillet, nous avons reçu le câble le 20 septembre. Cela veut dire que nous n'avons jamais eu l'ordinateur que nous avons demandé. Il y a des imprimantes qui ne fonctionnaient pas, nous avons demandé le soutien du service informatique qui n'a pas répondu, ce depuis le mois de juillet. Nous étions vraiment seuls mais nous avons réussi puisque les étudiants étaient satisfaits. Nous avons tenu à vous faire un compte rendu de ce qui s'est passé mais très honnêtement, nous l'avons très mal vécu en tant qu'étudiants, les parents l'ont mal vécu aussi. Il y a une phrase marquante que j'ai retenue – il y en a eu plein – on nous a dit : vous, les tuteurs vous serez à la place de l'université parce que nous avons été dans les composantes et on nous a très mal reçus. » C'était un point sur l'accompagnement de l'université.

Ensuite nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème au niveau de la discussion entre les étudiants de BTS qui veulent continuer dans le supérieur par la suite. Il n'était pas bien informés des périodes de candidatures pour aller en Licence 2 ou en Licence 3 suivant leurs résultats. Pour les lycéens, il y a eu beaucoup de problèmes avec « Parcoursup » que nous étions censés gérer seuls. Il n'y avait que M. GERARDIN et M. NAGAU qui nous répondaient. Il y a un vrai problème entre ce qui est proposé à l'université et l'accompagnement des gens. Il y a beaucoup de formations qui ont été attestées, nous n'avons aucune information à ce sujet. Quand les gens nous posaient des questions, nous ne pouvions pas répondre. Bien évidemment, ce n'était pas gênant pour la personne qui est à la scolarité générale et qui reste dans son bureau mais ça l'était pour le tuteur étudiant qui est en face des parents. C'est le point que je voulais faire. Je tenais à le souligner parce que nous avons dérangé beaucoup de monde. Ils ont dû se débrouiller quasiment seuls en septembre parce que nous avons repris nos cours. J'en ai terminé avec le point sur la réception, je voulais juste vous informer.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je confirme les propos de M. LARROUY. J'en ai fait état au conseil de pôle hier et je le dirai d'une manière très simple, ni la DOSIP ni le (*inaudible*) ne sont des services de scolarité de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Je propose M. LARROUY que l'on fasse le point sur cette question.

M. James LARROUY (*Représentant des étudiants*) – Il faut savoir qu'un étudiant qui vient manger au CROUS paiera son repas 3,25 euros s'il mange sur place, donc 3,25 euros s'il prend un dessert, un plat et une entrée ; c'est le même prix. Ensuite, nous avons le cas de l'étudiant qui a suivi la file d'attente et qui n'a pas le temps de manger sur place, il prendra donc son repas à emporter. Et là, quelque chose d'extrêmement surprenant c'est que s'il prend une entrée, un plat et un dessert, il doit payer 0,40 centimes pour la barquette dans laquelle on met son repas, plus les couverts 0,03 centimes, plus le sachet avec lequel il part 0,40 centimes ; ce qui fait un euro pour le midi. Ceux qui mangent le soir au CROUS doivent payer la même chose, soit 4,25 euros. Très rapidement cela fait 2 euros par jour, 40 euros pour un mois et 400 euros de plus pour une année pour les étudiants qui mangent sur place. Quand j'ai fait la remarque au personnel qui s'occupe de la caisse au CROUS. Ce qui m'a été répondu est extrêmement surprenant et extraordinaire, on m'a dit « si vous ne voulez pas payez, vous venez avec votre assiette, vos couverts et votre cabas. » Vous pensez bien que cela m'a choqué. J'ai vérifié sur Internet, pour une personne lambda qui va acheter les couverts du CROUS, cela revient à moins d'un centime pour le paquet de cent. Cela signifie qu'il y a des bénéficiaires énormes et incroyables qui sont faits et ça n'a l'air de gêner personne. J'ai parlé aux agents du CROUS, ils m'ont dit « le CROUS n'a pas d'argent. » Je vous interpelle vraiment pour qu'il y ait une discussion réelle avec le CROUS à ce sujet, sachant que ces mêmes agents nous disent que même si les étudiants disent quelque chose, rien ne va changer parce que ce n'est pas vous qui décidez. C'est ce qui a été dit par le personnel du CROUS, je ne parle pas de la direction mais du personnel, ceux qui servent le repas. C'est assez choquant. Pour terminer je parlerai de la semaine de révision. Cela fait deux ans que je suis élu, deux ans que je fais la demande concernant les quatre jours de révision. Cela semble normal pour tout le monde mais cela me choque. J'espère qu'il y aura une intervention qui sera faite par la Présidence pour demander de nous octroyer sept jours de révision pour les examens terminaux. Merci beaucoup.

M. le Président Eustase JANKY – M. LARROUY, vous avez posé plusieurs questions qui relèvent soit des composantes, soit de la scolarité, soit du CROUS. A la prochaine réunion avec les Doyens directeurs de composantes, je soulèverai ces questions. Je vous demanderai de me lister correctement toutes vos interrogations afin que je puisse les déposer au bon endroit. Aujourd'hui, il n'y a forcément que des directeurs de composantes ici, ils n'ont pas entendu. Chacun pense que sa composante fonctionne normalement alors que l'on sait bien que ça peut dysfonctionner. Je ferai en sorte que ces questions soient posées lors de la réunion des directeurs de composantes. Concernant le CROUS, effectivement un euro pour une barquette, un sachet et des couverts en plastique, je trouve cela un peu cher. Ce n'est pas l'agent qui fait payer qui est responsable, l'agent exécute les ordres qu'il reçoit.

M. James LARROUY (*Représentant des étudiants*) – Selon ce qu'ils m'ont dit, ils sont « pour. » Ils sont contre le fait que l'on retire ces prix, ils m'ont dit « le CROUS paie, le CROUS paie. »

M. le Président Eustase JANKY – C'est ce qu'ils ont reçu de leur supérieur hiérarchique, ils ne peuvent pas dire qu'ils sont contre. Ils sont payés par un organisme. Il appartient à l'université d'entrer en contact avec les supérieurs hiérarchiques – pas avec les agents – pour voir comment on peut changer cette situation. M. le DGS me disait qu'ils ont demandé une réunion, il ne faut pas que nous oublions de poser cette question. Concernant la question de la CEVEC que vous avez évoquée à un moment donné, elle est en place. C'est une commission qui travaillera avec l'université et le CROUS. C'est aussi l'occasion pour les étudiants qui en feront partie de poser des questions de manière à avoir une réponse. Une réunion aura lieu très prochainement. Le Président de cette commission c'est Monsieur CALIF qui représente le Président de l'université à cette commission.

Concernant la semaine de révision, nous avons eu récemment une réunion et avons longuement parlé de cette semaine de révision. Celle-ci se pose davantage pour la Fac de Sciences. Au stade actuel de l'année, c'est un peu difficile de revenir là-dessus. J'ai demandé aux Vice-doyens qui étaient présents, de faire en sorte que nous puissions bénéficier l'année prochaine de cette semaine de révision demandée par les étudiants. Il faudrait aussi que l'on puisse acter le fait

de donner une semaine de révision aux étudiants au niveau des Directeurs de composantes et des Doyens. J'y tiens personnellement car nous sommes là parce que vous êtes là, il ne faudrait pas que nous soyons systématiquement contre ce que vous demandez. Nous essayons de tendre vers ce que vous demandez afin que vous puissiez réussir à vos examens. L'objectif de l'université est de faire en sorte que les étudiants réussissent à leurs examens. Si nous estimons que ça peut leur permettre de mieux réussir, pourquoi pas ? J'ai bien compris, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir tous ces éléments.

M. James LARROUY (*Représentant des étudiants*) – Merci M. le Président. J'en profite pour dire qu'il y a des tuteurs étudiants qui ont fait du tutorat en STAPS et qui n'ont pas encore été payés.

M. le Président Eustase JANKY – Mme l'agent comptable, pouvez-vous répondre à cette question concernant les tuteurs qui n'ont pas été payés ?

Mme Noëlie FILLOD (*Agent comptable*) – En général quand nous recevons des demandes de paiement pour les tuteurs, nous payons rapidement. Il se pourrait que la composante soit en retard, je ne sais pas, je regarderai.

M. – Ça a été le cas des stagiaires également.

M. le Président Eustase JANKY – S'il y a un dossier sur lequel je réagis très vite, c'est bien le dossier des étudiants, le paiement des tuteurs. Si je n'ai pas signé c'est que le document n'est pas arrivé.

Mme Noëlie FILLOD (*Agent comptable*) – Je pense qu'il va falloir revoir les procédures de paiement des stagiaires. Ils ne sont pas payés ponctuellement, ils le sont à trois à quatre mois après le début de leur stage. Il y a un système de calcul que je ne comprends pas. Je pense que nous devons communiquer là-dessus afin que la procédure soit identique dans toutes les composantes et que les stagiaires soient payés à la fin du mois de travail. J'arrive, je découvre mais je ferai en sorte que cela se passe mieux pour les stagiaires et les étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Il me semble que quelqu'un a demandé la parole en Martinique.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Une demande de parole de Mme BERTIN-ELISABETH.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je voudrais remercier M. LARROUY pour ces différentes questions diverses. Aux quatre questions qu'il a présentées, il y a une cinquième qu'il a présentée auparavant en présence de M. le Recteur tout à l'heure. Pour ma part, je remercie beaucoup les tuteurs pour leur engagement parce que c'est vrai que pour réussir cette rentrée, nous avons absolument besoin d'eux. M. LARROUY a bien montré tous les efforts qui sont faits mais il a également indiqué qu'il y avait un problème qui se posait par rapport à la date de fin des inscriptions puisqu'il a interpellé M. le Recteur pour rapport à la date du 21 et par rapport aux classes préparatoires. Cela ne concerne pas seulement les classes préparatoires puisque malheureusement il y a eu de grosses difficultés pour les inscriptions, difficultés dues au système informatique, c'est un peu ce dont vous parlez M. LARROUY me semble-t-il. Il y a eu de grosses difficultés qui font qu'il y a encore des étudiants qui ont du mal à s'inscrire. Nous avons reçu plusieurs mails, qu'ils soient en Licence ou en Master mais je trouve que c'est plus difficile pour eux de s'inscrire quand ils sont en Master. Je ne sais pas pourquoi, en tout cas, je reçois plus de mails et ce n'est toujours pas solutionné. J'espère que la date du 21 n'est pas butoir parce qu'il y a quand même beaucoup d'étudiants qui ont essayé avant le 21 et n'ont pas réussi à s'inscrire. Nous avons notamment un très grand problème au niveau des inscriptions pour le Français langue étrangère puisque les étudiants qui viennent du monde entier s'étaient déjà inscrits, mais on s'est rendu compte après que la base sur laquelle ils s'inscrivaient était une base test. Ils pensaient qu'ils s'étaient inscrits, ils pensaient qu'ils avaient payé et au final c'était du « fake », comme on dit. Ce sont des difficultés réelles que nous avons rencontrées, j'espère que nous pourrions aller au moins jusqu'à la fin du mois de septembre pour pouvoir régulariser pour tous ces étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN, pensez-vous que l'on pourrait améliorer cette situation pour faire en sorte que les étudiants non encore inscrits puissent le faire ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – M. le Président, je répète ce que j'ai dit et je rajoute que je ne suis ni scolarité, ni service informatique.

M. le Président Eustase JANKY – Je sais bien mais pour favoriser les inscriptions...

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je pense qu'il faut un arrêté de prolongation de la session avec une information du public pour dire que ceux qui ont loupé le 21 septembre peuvent s'inscrire dans les meilleurs délais, mais il ne faut pas que ce soit une date trop longue parce que les cours ont commencé. Il s'agit de récupérer ceux qui sont hors système mais pas dans n'importe quelles conditions.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pôle Martinique) – M. le Président, excusez-moi, juste pour vous dire que la situation se dégrade en Martinique et que les personnels sont en attente de l'arrêté du Préfet à 13h00.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous l'ai dit tout à l'heure, vous m'avez dit qu'il n'y avait pas de changement. Je pense qu'il faudrait que l'on arrête.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pôle Martinique) – En fait, au coup par coup, les composantes ont procédé à la libération mais je fais passer une communication pour l'ensemble du campus, qu'ils aient en tête cet élément factuel porté à leur connaissance à savoir une libération du personnel à 13h00.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il faut arrêter le conseil. Je suis désolé. J'avais dit que l'on arrêterait le conseil si les choses venaient à se détériorer, c'est le cas. Je vous laisse la possibilité, Mme FRANCOIS-HAUGRIN, de gérer la situation en Martinique parce que chez nous, il n'y a pas encore beaucoup de problèmes. Il faut communiquer. Nous prendrons le temps nécessaire pour évoquer les points qui ne l'ont pas été. Je vous remercie. Je lève la séance.

M. Steve TRESFIELD – Les questions diverses qui n'ont pas été traitées aujourd'hui, seront-elles mises à l'ordre du jour du prochain CA ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, elles ne seront pas à l'ordre du jour. Seules les questions faisant l'objet d'un vote sont à l'ordre du jour. Les autres questions sont vues en questions diverses.

M. Steve TRESFIELD – A chaque fois que nous posons des questions diverses, elles passent à la trappe parce que vous ne permettez que deux questions diverses. Au final, certaines personnes telles que M. LARROUY en ont quatre voire cinq. Les autres n'ont pas le temps de poser leurs questions.

M. le Président Eustase JANKY – Les questions qui n'amènent pas de vote ne figurent pas à l'ordre du jour, elles sont traitées en questions diverses. Par contre ce que je demanderai à tous les collègues présents et à ceux qui sont déjà partis, c'est d'éviter de trop parler. Si nous avons des questions diverses importantes, nous n'allons pas garder la parole trop longtemps pour les questions à l'ordre du jour afin de laisser le temps pour les questions diverses. J'ai prévenu dès le début du conseil, j'ai dit que nous essayons de faire vite, malheureusement certains ont pris la parole plusieurs fois, quelquefois pour répéter la même chose. Ces questions seront vues, ne vous inquiétez pas.

M. James LARROUY (Représentant des étudiants) – Si je peux me permettre, M. le Président, je souhaiterais dire que les questions diverses que j'ai posées concernent les étudiants du pôle Guadeloupe comme ceux du pôle Martinique. Elles sont utiles, si j'en ai posé trois ou quatre c'est parce qu'elles sont utiles pour tous les étudiants. De plus, elles ont été présentées en moins de cinq minutes.

M. Steve TRESFIELD – Au contraire, ça aide. Quand nous nous voyons en Martinique, ça se passe très bien entre nous trois. Je ne vous attaque pas mais il faut que ce soit posé dès le début parce que...

M. James LARROUY (Représentant des étudiants) – En tout cas, j'avais trois questions que j'ai posées en cinq minutes.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup.

Mme Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN (*VP Pôle Martinique*) – M. le Président, certaines questions qui ont été posées correspondent à des demandes faites par des administrateurs du pôle Martinique pour une mise à l'ordre du jour. Jusqu'ici toutes les demandes des administrateurs du pôle Martinique pour faire figurer des points à l'ordre du jour du conseil d'administration plénier sont demeurées sans réponse. Nous n'avons jamais pu poser un point à l'ordre du jour du conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle que nous sommes réduits à déposer en questions diverses mais la demande initiale, c'est de positionner les points à l'ordre du jour du conseil d'administration plénier. Je tenais à vous le préciser.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, vous avez des dates qui vous seront envoyées. Je ne sais pas si cela a déjà été prévu dans le planning, il y a un calendrier qui vous a été envoyé. Je ne sais pas si cela figure, si ce n'est pas le cas je vous les ferai parvenir.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – M. le Président, toutes les questions que j'ai pu poser, ne peuvent pas être posées. Je suppose que si j'ai d'autres questions durant le CA, ce sera réduit puisqu'il y aura un nombre de questions qui sera mesuré. C'est fort dommage car il me semble que les questions que j'ai posées sont des questions qui concernent tout le monde. Vous voyez, nous n'avons pas de CAC avant le mois de novembre et je tenais à vous alerter car si nous n'avons pas d'autre CAC, nous sommes dans l'impossibilité de fonctionner pour les recrutements et pour le reste. Il me semble que ce sont des points très importants comme tous les points soulevés par l'étudiant M. LARROUY, il y en a eu cinq. Nous avons tous beaucoup de questions à poser, je répète que pour ma part, je considère que ce serait bien que les points que je vous ai demandés soient à l'ordre du jour. J'aimerais véritablement que nous puissions avoir des réponses du CNESER, que nous puissions savoir ce qui se passe avec l'IGAENR et que nous puissions comprendre la présence de vigiles sur le pôle Martinique et les délégations par rapport à l'ordre d'autant que lorsque nous sollicitons ces vigiles parce qu'il y a un problème sur le pôle, ils nous disent qu'ils ne peuvent pas se déplacer, qu'ils doivent rester à l'entrée. Il y a des choses importantes pour tout le monde, que l'on soit enseignant, administratif, étudiant. C'est la raison pour laquelle il est important que ces points puissent un jour, au bout d'un an et demi, faire partie des points à l'ordre du jour M. le Président. Je vous sollicite très solennellement M. le Président, un point à l'ordre du jour ne nécessite pas toujours un vote. Nous le savons bien puisque nous avons toujours des ordres du jour avec des points pour lesquels il est indiqué « vote » entre parenthèses ou pour lesquels ce n'est pas indiqué. Il y a des points clés pour le bon fonctionnement de notre université. Je vous remercie par avance pour les points que vous n'avez pas acceptés au départ à l'ordre du jour mais qui étaient passés en questions diverses et que nous ne pourrions pas traiter vu les conditions climatiques. Je vous demande d'avoir l'extrême gentillesse, pour le respect du pôle Martinique, de bien vouloir les mettre la prochaine fois à l'ordre du jour.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN, nous les verrons à un prochain conseil d'administration. Si ce sont des questions diverses, je demanderai à ce que nous allions très vite pour voir les questions de l'ordre du jour suffisamment tôt et éviter que nous ne puissions partir comme ce fût le cas aujourd'hui. Si ce sont des questions que j'ai mises à l'ordre du jour, nous nous donnerons le temps de les traiter tout en sachant que je demanderai encore aux collègues de faire très attention car nous ne laissons pas assez parler les étudiants. Les administrateurs parlent beaucoup et laissent très peu de temps aux étudiants, c'est un peu dommage.

Bon après-midi, bon appétit et bon courage pour les collègues de la Martinique compte tenu de ce problème climatique. Merci, au revoir.

(Séance levée à ???)